

La pêche artisanale sur le littoral audois



Etude inachevée

François MARTY
Association ETAN

Sommaire

Introduction **p 3**

Présentation du territoire **p 5**

L'embouchure de l'Aude et les cabanes de Fleury	p.7
L'étang de Pissevaches, le roche Saint-Pierre	p.9
Narbonne-plage et les Exals	p.9
Les Ayguades : frontière entre Narbonne-Plage et Gruissan	p.10
Gruissan : le plan d'eau du port et le quai des pêcheurs	p.10
Le canal du Grazel et l'étang de Gruissan	p.11
Les canaux de la Basse-Plaine	p.12
L'étang de Campagnol	p.14
L'étang de l'Ayrolle et le grau de la Vielle Nouvelle	p.15
Port la Nouvelle	p.18

Les prud'homies ou communautés d'intérêt de patrons pêcheurs **p 21**

Bref historique	p.21
La tutelle de l'Etat	p.22
Le pouvoir réglementaire des prud'homies	p.23
Les pouvoirs de police et de justice	p.24
Le pouvoir d'intervention	p.26
Le pouvoir de gestion	p.27
Le cas de la prud'homie de Gruissan	p.29

Description détaillée de techniques de pêche **p33**

L'art de la pêche	p.33
Le lamparo	p.36
La caluche	p.47
La foëne	p.55
Le tellinier	p.58
Le trabaque (notes)	p.64
Les filets maillants (notes)	p.67
Les crocs (notes)	p.70
Le globe (notes)	p.71

Introduction

La pêche artisanale est une activité emblématique du littoral audois, caractérisée par une diversité de métiers, partagés entre la mer et les lagunes. Sur ce territoire, situé entre les communes de Fleury d'Aude au nord et celle de Leucate au sud, la pêche a été et est toujours très présente, elle est fortement ancrée dans le paysage culturel, social et économique local.

Avec la création du Parc naturel régional de la Narbonnaise, un programme de valorisation du patrimoine immatériel local, appelé les « Archives du Sensible », a été mis en place avec l'idée de collecter des informations sur les différentes facettes et activités du territoire. C'est dans ce contexte qu'une étude sur la pêche artisanale a été initiée, avec pour objectifs de mettre en évidence à la fois la diversité des milieux exploités par les pêcheurs et celle des métiers, l'inventivité de la profession qui a toujours su s'adapter aux différents changements et s'organiser pour vivre et perdurer.

L'étude sur la pêche artisanale du littoral de l'Aude a été confiée à François MARTY, pêcheur ethnographe, connu pour son engagement pour la défense des petits métiers, notamment au sein de l'Association Pêche et Développement, et auteur de plusieurs ouvrages réalisés au sein de l'Association ETAN (Ethnologie, Techniques, Animations, Naturalisme).

Un premier ouvrage de François MARTY a été publié par le Parc naturel régional sous la forme d'un *Carnet du Parc*, intitulé « La pêche artisanale, entre mer et étangs ». Il s'agit d'un petit livret très illustré, publié en 2000 exemplaires, destiné à un large public.

La présente étude se veut être un travail à caractère scientifique, une analyse détaillée de l'activité des « petits métiers de la pêche » dans l'Aude, s'appuyant sur un long travail de collecte et destinée à un public plus restreint.

Il était prévu que cette étude s'articule en trois parties :

Chapitre 1 : Mise en perspective historique : les débuts de la pêche sur le territoire (partie rédigée avec l'archéologue Eric Dellong), le grand tournant de la guerre de 39-40 avec l'utilisation de nouvelles matières et la motorisation.

Chapitre 2 : Présentation du territoire concerné par l'étude et de l'organisation professionnelle des pêcheurs (Prud'homies et Comité Local des pêches)

Chapitre 3 : Inventaire des techniques, des méthodes et des usages, regroupés au sein de sept familles d'engins de pêche : filets maillants et mixtes, nasses et trabaques, lignes et palangres, filets traînants, lamparos, filets levés et techniques de pêche des coquillages.

Malheureusement, seule une partie de l'étude a été réalisée en raison du décès de l'auteur. Pour ne pas perdre ce travail, il a été convenu au sein de l'Association ETAN de récupérer et présenter les textes qui avaient été rédigés par François MARTY, dans un document intitulé « étude inachevée... ». Ces différents éléments sont regroupés en trois parties :

- la présentation du territoire de pêche : les cabanes de Fleury, le fonds sableux de l'Aude à la Franqui, les étangs de Pissevaches, des Exals et de Gruissan, la basse vallée de l'Aude et l'étang de Campagnol, le grau de l'Ayrolle et Port la Nouvelle. Seules manquent les présentations des étangs de Bages-Sigean et de La Palme.
- les prud'homies ou communautés d'intérêt de patrons pêcheurs.
- la description détaillée de quatre techniques de pêche : le lamparo, la caluche, la foëne et le tellinier, quelques notes sur le trabaque, les filets maillants, les crocs et le globe ainsi qu'un petit texte sur l'art de la pêche...

Enfin, un nombre important de photographies et quelques enregistrements audios avaient été réalisés par l'auteur et viennent enrichir son travail rédactionnel inachevé. Ces éléments sont conservés dans les archives du Parc naturel régional.

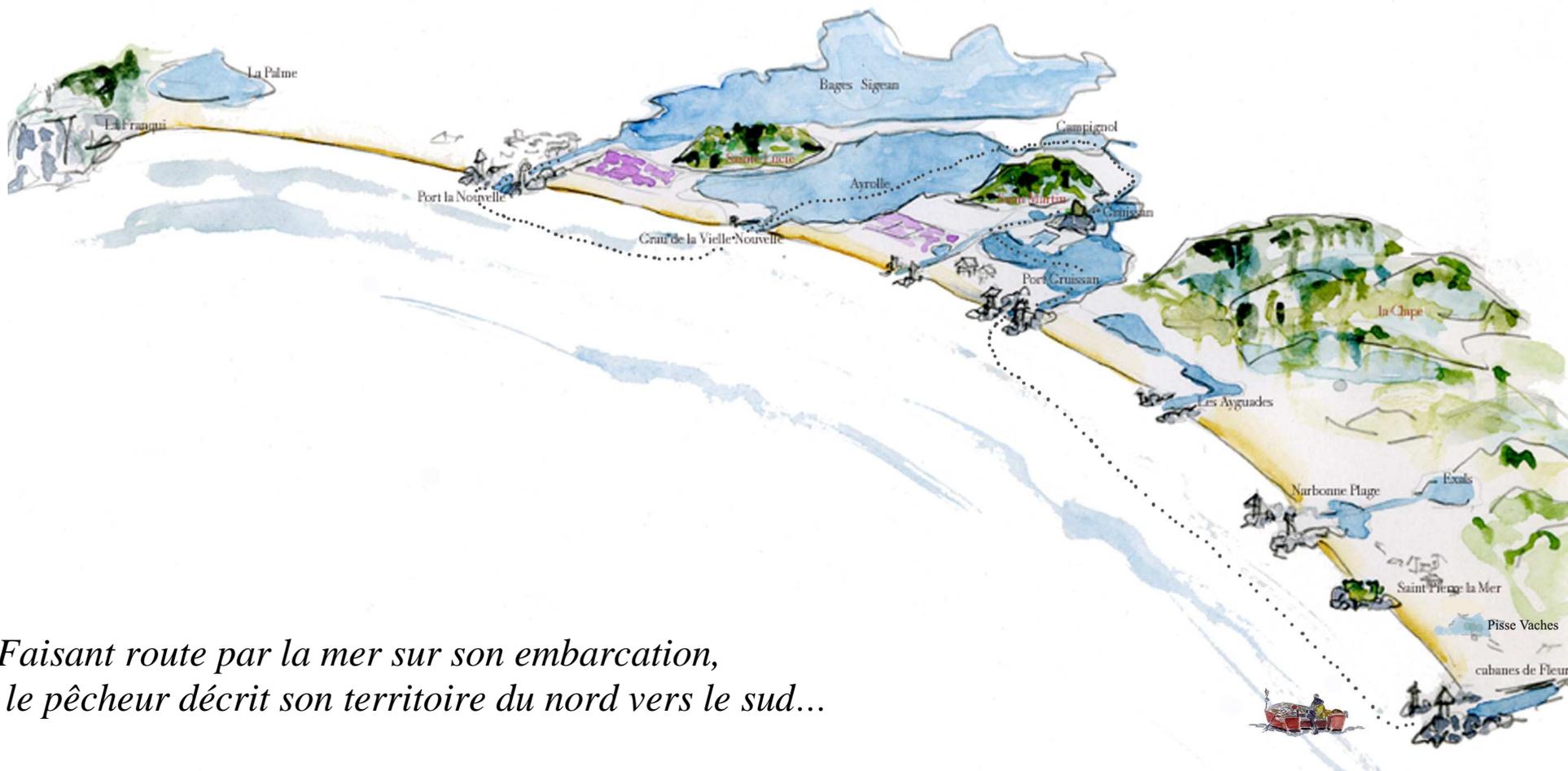
Le territoire concerné par cette étude regroupe l'ensemble du littoral et des lagunes audoises, soit 40 km de côtes - situées dans la zone des trois miles nautiques- et 6000 hectares de lagunes. De nos jours, entre 60 et 70 pêcheurs professionnels y sont en activité et sont caractérisés par une grande polyvalence des techniques et des usages.

Présentation du territoire

*De l'embouchure de l'Aude
À la falaise de La Franqui.
Regard de pêcheur
Cheminant dans des terroirs
Où nature et homme
Se sont fécondés.*



Dans ce monde fluide si les cathares sont venus ils se sont noyés ou envasés si ceux qui poursuivaient les cathares sont venus, ils s'y sont noyés ou envasés, on ressent que la nature prime sur l'idée et que seule l'action permet de flotter, de survoler ces sansouïres, roselières, vagues, vents curieux tournants et rochers qui refusent de se déplacer.



*Faisant route par la mer sur son embarcation,
le pêcheur décrit son territoire du nord vers le sud...*



L'embouchure de l'Aude et les cabanes de Fleury

Coupez la rivière en deux dans le sens de la longueur : là est la frontière symbolique des départements de l'Aude et de l'Hérault, là aussi, la limite de la prud'homie de Gruissan, dont l'autre extrémité en amont sur la rivière est le pont de Coursan. Nichées à l'embouchure, les Cabanes de Fleury, sorte d'îlot flottant symbole de ténacité humaine, abritaient un port de pêche ou, plus exactement, une berge accueillante. L'activité de pêche, qui comptait une douzaine de catalanes et nombres de barques dans les années soixante, s'est lentement délitée.

Il semble qu'une conjonction de facteurs soit à l'origine de ce déclin. Premièrement, les mareyeurs préféraient certainement les belles routes de Gruissan pour approvisionner Narbonne et celle de Valras pour Béziers. Deuxièmement, aux difficultés d'écoulement s'ajoutait une émigration vers Gruissan et Port-la-Nouvelle où la pêche à l'anguille à cette époque enrichissait. Enfin, le colmatage de la passe obligeait fréquemment les pêcheurs à ancrer leurs catalanes en pleine mer, c'est-à-dire dans une situation à risque. Aujourd'hui seuls deux pêcheurs se maintiennent dont un est l'unique utilisateur du globe, ce gigantesque carrelet qui traverse la rivière. Il est le dernier représentant de la *Société des barres fixes*, une section autonome de la prud'homie de Gruissan.

Cette société -ou syndicat - possédait les barres fixes c'est-à-dire les mâts, simples rails de chemin de fer, et les souffertes, ces cordages qui évitent que le filet glisse sous l'effet du courant. Elle répartissait les tours de rôles et (des documents en témoignent) elle faisait attention au partage au point de tenir compte (maintenir les droits) des absents comme ceux qui étaient au service militaire ou à la guerre.

Elle gérait principalement deux emplacements de globes autour de « l'usine ». Il y avait celui de la montagne, en amont et celui de la mer en aval bien sûr. Chacun avait droit à une semaine du samedi midi au samedi midi. Il se dit : « tu avais à peine enlevé ton matériel que l'autre était déjà là pour prendre la place ».



L'« usine » local de quelques mètres carrés, qui servait, à l'époque du coton, à teindre les filets, est devenue un étal de vente.



Le cours de la rivière a été profondément modifié, d'abord par la construction d'un barrage dit « antisel » destiné à éviter les remontées qui tuent les vignes, ensuite par l'aménagement progressif de jetées. Si celles-ci ont presque réglé le problème d'ensablement de la rivière et permis le creusement d'un port, le barrage a considérablement modifié l'hydrographie fluviale, a réduit le territoire de pêche et semble avoir fortement affecté l'attractivité du fleuve pour nombre d'espèces.

La plage des Cabanes est constituée de sable grossier, elle est de pente abrupte. Quand on y tire les traînes, cette pente permet aux loups d'y planter leur corps pour éviter d'être pris. Sur le rocher au large vivent des sparidés, dont des dorades et des pageots roses à points bleus, et quelques langoustes et homards qui avaient permis un temps l'installation de l'unique caseyeur du Languedoc - Roussillon.

L'étang de Pissevaches, le rocher de St-Pierre

Au sud des Cabanes vient l'étang de Pissevaches qui se meurt doucement. Une partie, car l'étang est traversé par une route, a été recreusée pour surélever le camping municipal. Elle abrite quelques anguilles et mulets. L'autre côté, de très faible profondeur, s'assèche l'été et n'a plus que des fonctions cynégétiques l'hiver, la chasse au gibier d'eau avec gabions et appelants. Le grau est intermittent comme celui de l'étang de La Palme. C'est parfois la nature qui se charge de l'ouvrir sur des « coups de mer ». C'est alors l'eau salée qui pénètre à l'intérieur des terres. À l'inverse lors de précipitations importantes, c'est l'eau douce déversée par la Clape qui crève le lido. L'homme, aidé de ses pelleteuses, procède assez souvent à l'ouverture, généralement à la demande des viticulteurs qui protègent ainsi leurs vignes. En mer, le déversement de l'étang a créé un "fangassier", une vasière fréquentée par les rougets l'été et servant de frayère pour le loup.

Toujours plus au sud se dresse le rocher de Saint Pierre. Ce toponyme pose problème : est-ce le nom de l'endroit qui a été donné à la figure de proue trouvée par les pêcheurs de Gruissan et qu'ils vénèrent lors de leur fête ou est-ce l'endroit qui a pris le nom de la statue supposée être celle du saint ? À ce jour l'énigme est entière !

D'anciennes photos montrent que ce rocher, il y a encore une centaine d'années, était une île. Il est maintenant rattaché à la côte. Il était autrefois une poste *batudé*. La *batude* est cette opération qui consiste à encercler à une cinquantaine de mètres le rocher, puis à passer entre le filet et le rocher pour effrayer les poissons en frappant sur l'eau ou dans le fond de la barque. Il est devenu aujourd'hui un haut lieu de la pêche de loisir et l'on a pu y compter jusqu'à soixante-dix pêcheurs à la ligne. Pour éviter le conflit d'usage, il y a bien longtemps qu'il n'est plus exploité par les professionnels

Narbonne-Plage et les Exals

En continuant, les jetées du petit port de Narbonne se prolongent par un canal qui rejoint les Exals, minuscule étang dont beaucoup pensent qu'il se prolonge sous la Clape. En effet, il est aisé de constater que lors des renverses de vent, quand un courant s'établit pour vider l'étang, celui-ci dure de façon anormale, ce qui laisse supposer que la masse d'eau qui doit se déplacer est plus importante que ce qui est visible.

Les Ayguades : frontière entre Narbonne-Plage et Gruissan

Peu après la fin des maisons de Narbonne-Plage, les jetées des Ayguades permettent à de petites barques à fond plat de rentrer dans une lagune artificielle. Elle est parfois exploitée par des pêcheurs avec des filets maillants et certaines années les huîtres plates et les moules y sont draguées. Quelques palourdes y attirent des braconniers et l'on peut en plongeant y rencontrer la grande nacre qui mériterait d'être protégée. Une autre lagune, celle de Mateille, communique avec celle-ci par un gros tuyau sous la route. Elle est réservée aux véliplanchistes. Les pêcheurs ne peuvent y accéder qu'en y transportant leur barque avec une remorque, ils ont donc renoncé à l'exploiter. Un important chenal de communication a récemment été creusé pour relier l'étang de Mateille au plan d'eau du port de Gruissan.

Gruissan : le plan d'eau du Port et le quai des pêcheurs

Toujours en dérivant vers le Sud, le port de Gruissan - dit aussi le nouveau port - est nommé par les pêcheurs le "plan d'eau". C'est une assez vaste lagune qui est discrètement exploitée par la pêche. Les gisements de palourdes y sont nombreux et l'utilisation de la combinaison a permis d'étendre le temps d'exploitation. Certaines années, quelques huîtres plates situées vers l'entrée du port sont exploitées avec des dragues. Enfin, une sorte de convention y autorise quelques trabaques de l'automne au printemps et les filets maillants de nuit y sont fréquents, surtout en mai-juin.

Cette lagune artificielle communique avec l'étang de Gruissan par un minuscule passage, sorte de déversoir creusé par des inondations qui avaient réussi à percer la digue. L'autre passage, situé après le quai des pêcheurs, peut être emprunté par les bétous. Il est aussi très étroit et est surmonté d'un pont impressionnant. Ce dernier avait été prévu pour que les voiliers puissent l'emprunter, mais le courant s'engouffrant dans ce canal provoqua l'ensablement de l'entrée du canal du Grazel. Les autorités, lassées de recréuser l'entrée, ont choisi de le reboucher presque complètement.

Le quai des pêcheurs, avec une vaste esplanade, est un lieu de travail une interface d'où l'homme et l'outil vont "aller en mer" : eau douce, électricité, pompes à gas-oil et essence détaxée, possibilité de caréner, font de cet endroit un lieu de départ et d'arrivée, de débarque, de glaçage, etc.

Le canal du Grazel et l'étang de Gruissan

Le canal du Grazel, qui a remplacé un grau naturel, a été creusé avec pelles et brouettes en 1868, comme l'attestent des cahiers conservés en prud'homie : il y est noté le nombre de jours de travail, les noms des hommes, femmes et enfants ayant participé, ainsi que leurs salaires. L'ancien port au cœur du vieux village fut un haut lieu de passage des catalanes. Actuellement, un quai permet d'y étendre les filets et un passe lisse d'y caréner barques et bateaux.

L'étang de Gruissan qui fait suite a une profondeur d'environ 1 mètre. Il est exploité avec trabaques et filets maillants, auxquels s'ajoute le ramassage des palourdes en plongée et "au doigt". Il y a quelques vestiges de portes d'anciennes vannes, fruit d'une tentative communautaire d'exploitation de l'ensemble de l'étang. Un canal montant droit au nord permet de correspondre avec les canaux de Saint Louis et de l'Empereur.

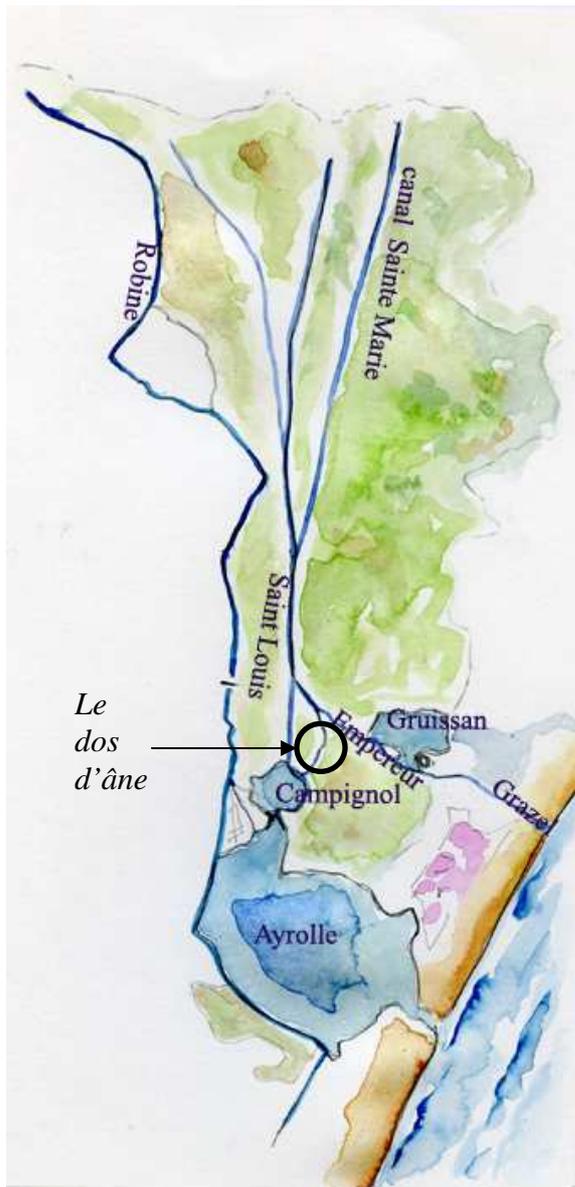


Dans les années 80, un globe avait été mis en place sur l'étang de Gruissan pour une pêche collective. Photos Cl. Bourquard



En 2009, les vestiges des anciennes vannes en aval de l'étang de Gruissan ont été démolis pour aménager une passerelle en bois pour les piétons

Les canaux de la Basse-Plaine



Déversoirs de la plaine de l'Aude, les canaux de la Basse-Plaine correspondent à l'ancien lit de la rivière Atax qui s'est "déroutée" de l'autre côté de la Clape au début du XIV^e siècle. C'est un paysage modelé par l'homme, dans lequel interviennent de multiples activités -ce que nous appellerions aujourd'hui des lobbyings. Agriculteurs et syndicats d'agriculteurs, pêcheurs, dont les intérêts sont parfois contradictoires, auxquels s'ajoutent des mairies effrayées par la moindre montée des eaux. Des générations habitées par des opinions différentes ont pris des décisions parfois diamétralement opposées et ont modelé ce territoire. Il s'y ajoute le comblement inexorable des étangs par le vent et le dépôt de limon.

En remontant à partir de l'étang de Gruissan, viennent ces canaux "maîtrisés" avec quelques ruines sur la droite de « l'Empereur », où des pêcheurs- ouvriers agricoles- cultivateurs- avaient construit le hameau appelé « cabanes de Gruissan ».

Ces gens modestes louaient leurs bras dans les vignes aux propriétaires de Capitoul et travaillaient à la pêche. Ces habitations ont été abandonnées après la guerre de 40, sous la pression des femmes obligeant les hommes à émigrer au village, qui disposait d'une incontestable supériorité de confort (électricité et eau douce au robinet, s'il vous plait).

Dans ce monde d'influence maritime, partout où un peu d'eau douce était disponible, s'installait une famille dont l'homme était pêcheur : c'est le cas de la grotte du chinois, d'une ruine que l'on retrouve deux cents mètres plus au nord et d'autres maisons dont il ne reste plus que les traces ou les puits.

A l'opposé, la Nadière, le grau de l'Ayrolle et quelques autres endroits, étaient approvisionnés en eau douce par tonneaux transportés par barques et à dos d'homme. Ces lieux devaient présenter d'autres atouts de grande valeur pour que ces hommes acceptent de transporter de telles charges.

Ce réseau de canaux d'écoulement a une profondeur moyenne d'un mètre. Auparavant l'exploitation traditionnelle par des ganguis visait les juels (athérines). Aujourd'hui les pêcheurs recherchent surtout l'anguille capturée avec des capetchades et doivent faire face à l'apparition du ragondin qui détruit les filets.



Le dos d'âne

Le canal de l'Empereur forme une fourche qui va passer sous le « dos d'âne ». Ce pont est impressionnant et pose une question : pourquoi est-il si haut ? Devait-il laisser passer des catalanes mâtées ou devait-il servir de refuge lors des inondations ou des coups de mer, ces élévations brutales dues aux vents marins ?

L'étang de Campagnol

Ces canaux de la Basse-Plaine approvisionnent en eau douce l'étang de Campagnol. Cette lagune, caractérisée par une faible salinité, est exploitée par les pêcheurs avec des capetchades, en octobre-novembre puis en mars-avril, soit seulement quatre mois par an.



Capetchades sur l'étang de Campagnol

L'accès à Campagnol est soumis par décision prud'homale à l'obligation de participer aux barrages de pêche sur les étangs de Gruissan et de l'Ayrolle. En effet, ces pêcheries collectives semblent généralement moins rentables mais leur apport financier est indispensable à l'équilibre des comptes des pêcheurs. Cette disposition juridique s'explique par la nécessité d'être suffisamment nombreux pour barrer l'étang quand bien même ce ne serait pas le poste le plus rentable.

Sur l'étang de Campagnol, la pêche est constituée d'anguilles mais aussi de quelques écrevisses, loups, mullets et solettes (espèces présentes en petite quantité). L'été, quand la pêche des anguilles est fermée, quelques pêcheurs capturent à l'aide de filets maillants des mullets, des loups mais aussi des carpes communes de toutes tailles.

L'étang de l'Ayrolle et le grau de la Vieille Nouvelle

Le passage entre Campagnol et l'étang de l'Ayrolle est étroit mais profond. On sait qu'il y a une centaine d'années, il y avait trois passages. Puis une sorte de « planier » vient avant ce que les pêcheurs appellent « **le chinois** » et « **les goules** ».



Le passage étroit entre les étangs de Campagnol et l'Ayrolle

Cet endroit a été et est toujours un haut lieu de pêche, avec un temps fort au moment du barrage de la mi- septembre à la mi- décembre . Comme sur Campagnol, la pêche est très réglementée sur l'Ayrolle : la prud'homie n'autorise l'accès à chaque pêcheur que deux mois par an, pour capturer les grosses anguilles à l'automne, et avec seulement un filet dont la maille finale étirée doit être de 16mm.

De là, en descendant l'étang de l'Ayrolle vers le grau de la vieille Nouvelle, on contourne la pointe de la grève. Suivant les « canalisées », seuls passages pour la navigation quand les eaux sont basses, on aperçoit sur la gauche **le petit port de l'Ayrolle**. Aménagée à côté du canal antichar, une darse peu profonde permet d'abriter les barques à fond plat des pêcheurs de l'étang.

Le port de l'Ayrolle

Au départ, il n'y avait que des cabanes en bois entre lesquelles les barques étaient montées au sec sur la berge. Construites sur le domaine public maritime, les vieilles cabanes ont été en grande partie détruites. Il n'en reste que quelques unes qui ne servent plus à la pêche mais sont occupées l'été pour passer de bons moments au bord de l'étang.



*Enfants au port de l'Ayrolle dans les années soixante
Collection personnelle J. Boucabeille*



Tableau réalisé par Ilario Dominguez, pêcheur de Gruissan

Dans les années 80, des aménagements ont été faits pour les pêcheurs avec la construction d'une vingtaine de baraques en dur pour le stockage du matériel de pêche à proximité des barques. C'est un lieu très animé l'automne, pendant la période de pêche des anguilles.



Quittant le port de l'Ayrolle, on descend vers l'est pour rejoindre la mer par le grau. Le rouet des salins est la dernière construction avant la plage sauvage. Dans ce paysage totalement horizontal, la tour de la Vieille Nouvelle guide le marin vers le grau.



Ici, le peintre rencontre des difficultés à rendre les paysages : faut-il user de verticales, d'horizontales, correspondant à toutes ces lignes enchevêtrées et désordonnées de gris demi souris, de verts sales ou de bleu jauni ? Et comment mettre le carré de la tour et le rouet des salins ? La réflexion de l'artiste sera doublée sur le poteau du temps par la mouvance de ce monde caméléon. Quelques-uns s'y attachent comme cet étrange suisse qui revient tous les ans et peint obstinément le même paysage à la manière de Monet ...



Le grau de la vieille Nouvelle est un passage à la fois étroit et instable, où les courants sont parfois forts. C'est un lieu dangereux. Il se raconte que parfois le grau se colmatait.

A l'horizon, deux miroirs se croisent, s'ajustent en perpendiculaires, points de jonction flous parfois dentelés par la crête des vagues. Il en est mort des pauvres qui rêvaient d'arriver en cet abri et les mêmes qui avant de mourir n'avaient que le désir de sables agités !

A la sortie du grau, un curieux banc de sable s'est formé, que certains initiés utilisent pour passer d'une rive à l'autre, frontière naturelle entre les communes de Gruissan et Port la Nouvelle. Il n'est rien de plus fou que d'assister à un tracteur ou à un homme que l'on voit partir, entrer dans l'eau calmement, droit vers le large, puis subitement à un mètre d'eau de profondeur tourner sur la droite et longer la plage, puis brutalement revenir à la côte. C'est **le gué du grau**, à n'emprunter que par beau temps, car des courants dangereux peuvent rendre mouvants berges et sables.

Deux pêcheurs dont on ne sait s'ils se rendaient aux turbots ou avaient simplement été intrigués par une anomalie : sur place ils s'aperçurent que le niveau de l'étang était plus haut que celui de la mer. Dans un esprit de jeu, l'un d'entre eux traça de son talon un sillon dans lequel l'eau coula doucement ; puis assez rapidement le courant drainant le sable, le ruisseau s'agrandit et les pêcheurs comprirent que c'était un barrage qui cédait. Ils s'enfuirent à temps, car le lendemain le passage avait retrouvé sa taille habituelle.

Port la Nouvelle

Pour arriver à Port la Nouvelle, on suit la plage vers le sud. Au voisinage, au hasard de cette ligne mouvante de laisses de mer, sous un mètre d'eau, des « pyramides » ont été semées là par les allemands. Elles déchirent les sennes de plage de ceux qui n'en ont pas connaissance.

Puis un paysage de zone industrielle s'impose, habité par les « dômes-champignons », véritables réservoirs de pétrole et de gaz. Plus loin, on aperçoit les « boîtes-silos » qui de temps en temps fument des poussières de céréales. Et plus loin encore, la cheminée-flèche de la cimenterie. A quelques centaines de mètres en mer, les pétroliers s'amarrent sur des blocs et injectent leur cargaison transférée à terre par une canalisation sous-marine, le pipe-line.



Derrière les cargos, se manifeste le labeur indispensable des entreprises qui les accompagnent. Lors des accostages des céréaliers, les transbordements font naître comme des arcs en ciel, des nuages jaunissant de poussière qui se transforment sous les rayons de la lumière.

Sur la rive droite, ce ne sont que petits immeubles sans caractère, l'autre côté est peuplé de mantes religieuses métalliques, de tuyaux, de quais aux bites impressionnantes.

Rentrant dans le port, passant les jetées caillouteuses, on devine de point en point une multitude de témoignages marins : de la capitainerie aux pilotins (écarteurs de bateaux) stationnés à la queue leu leu, le point de vente en frais des petits métiers, la « passe lisse » et, en prolongement, le port des chalutiers.



En fin d'après-midi, le retour des chaluts aime les goélands qui les ont accompagnés pour se nourrir de leurs rejets.

Cela sent la force, la graisse, le gasoil et la fatigue du travail hébété. Pourtant plusieurs de ces puissants chaluts vont bientôt être détruits, victimes de leur propre réussite. Cette pêche, introduite sur le territoire dans les années 60 avec l'arrivée des pieds noirs, a épuisé les populations de poissons. L'augmentation récente du prix du gasoil finit de fragiliser l'activité. Une « prime de déchirage », terme à la fausse élégance, leur est proposée sur décision de l'Etat et de l'Europe.



Ce port fut construit sur le grau de l'étang de Bages-Sigean. On essaya d'en dompter l'envasement en aménageant des vannes. La génération actuelle, considérant que cet ouvrage entravait la circulation des eaux, a décidé de le détruire, preuve que chaque génération armée d'idées dominantes développe des efforts pour construire, aménager et que leurs successeurs armés d'arguments différents en viendront à les détruire.

Deuxième port du Languedoc pour le commerce et troisième pour la pêche, la richesse semble venir de toutes parts à Port la Nouvelle. Et pourtant, la ville n'en porte aucun signe, rien de monumental, aucun château ou grande maison, juste un univers de travail.

Ville d'intégration des gruisanais, transfuges de la Nadière ou venus avec bateaux quand ils étaient armateurs, des Catalans, des gens de la montagne pauvres, puis des pieds noirs venus avec femmes et enfants, bateaux et meubles encordés attachés sur le pont, Port la Nouvelle est un port neuf qui a connu un développement rapide. Ici, difficile de prétendre à une origine et pourtant beaucoup se sentent nouvellois. Cette ville peut faire penser à Marseille l'éclectique, mélange de langues et d'ethnies venues de Méditerranée.



Les prud'homies ou communautés d'intérêt de patrons pêcheurs

Prud'homme vient de « prod », forme ancienne de preux et de homme. En 1080, dans la chanson de Roland, il s'écrit « prodome».

Bref historique

Les prud'homies, antérieurement confréries de Saint Pierre ou de Saint Erasme, remontent au VI siècle avant JC (1) et sont répandues inégalement sur le pourtour de la Méditerranée. Fondées sur les principes de la démocratie participative, elles «recherchent des accords acceptables pour et par tous», et sont indubitablement fort éloignées du schéma caricatural porté sur les Méditerranéens, «dent pour dent, affrontement, vendetta, etc...»

La première reconnaissance officielle de l'institution remonte au XVème siècle. Le 14 octobre 1431, le roi René d'Anjou, comte de Provence, accorde aux pêcheurs de Marseille «les règlements sur l'exercice de leur métier». Lors du rattachement à la France de la Provence, du Languedoc et de la Catalogne, ces juridictions furent reconduites.

Dés le début de la Révolution, le 8 décembre 1790, on voit Mirabeau intervenir à l'Assemblée Nationale, à la demande des pêcheurs de Marseille, pour que soit reconnu à la communauté des professionnels le droit de continuer à se constituer en Prud'homie. Sous peu ce privilège allait être accordé à d'autres ports : c'est ainsi que se constitua celle de Gruissan le 24 juillet 1891. (2)

Remarquons qu'issues ou conservées par la Révolution, les prud'homies en ont bien des caractères : elles appliquent les principes de démocratie, d'égalité des chances, du droit de l'homme à travailler et à vivre de son métier, etc. Pour atteindre ces objectifs, l'institution a été dotée de pouvoirs réglementaires, de police et de justice et, sur le terrain, elle s'en arroe d'autres comme la gestion et l'intervention auprès des gestionnaires et des politiques.

Secrètement, les objectifs de l'Etat étaient peut-être tout autres : il se débarrassait ainsi de moult problèmes, renvoyant cette population nomade et agitée à leurs propres décisions et à la justice de leurs représentants.

(1) Serge Collet. Journée mondiale de pêcheurs artisans, actes du colloque.

(2) Il est amusant de constater qu'alors qu'ils venaient de prononcer leur premier jugement, les tout nouveaux prud'hommes de Gruissan, inquiets de leur manque d'expérience, écrivirent à ceux de Marseille, pour vérifier si leur jugement était « juste, en âme et conscience». Ils n'avaient alors comme référence que le fort connu «livre de Marseille».

La tutelle de l'Etat

Les pêcheurs et les prud'homies ont toujours été choyés par le pouvoir royal, puis par la République. Il fallait des marins pour les navires de guerre et de commerce : les prud'homies tiennent un rôle de pépinière en personnel qualifié.

C'est pour cette raison qu'au gré des remaniements ministériels, les « gens de mer » dépendront de la Marine Royale, du Ministère des transports et même, plus étonnant, du Ministère d'Etat de la Marine et des Colonies au début du II^{ème} empire (1852).

Par le décret du 19 novembre 1859, elles deviennent simultanément l'émanation corporative des communautés et le produit juridique du pouvoir d'Etat. Elles présentent donc des caractères d'établissement public avec les nombreuses prérogatives et les obligations qui y sont attachées. Un décret fixe sa territorialité et prévoit une surveillance étroite de la comptabilité et des élections prud'homales par l'administration maritime. On peut donc dire que ces dispositions placent la prud'homie sous tutelle.

Dans le Département de l'Aude, trois prud'homies existent à l'heure actuelle : celle de Gruissan, celle de Bages-Port la Nouvelle et celle de Leucate. Le territoire ne correspond pas forcément à celui d'une commune : la prud'homie de Gruissan s'étend aussi sur le littoral de Narbonne Plage et Fleury.

*Le sceau de
la prud'homie
de Gruissan*



Le pouvoir réglementaire des prud'homies

Les règlements sont généralement concoctés par le groupe des prud'hommes qui le propose, en parle sur les quais, s'enquiert de l'opinion des anciens. Ils sont ensuite exposés à l'assemblée qui en débat parfois longuement. A ce moment, n'importe quel patron peut avancer de nouvelles propositions. Amendés parfois, ils sont ensuite votés généralement à main levée (dates d'ouverture d'une pêcherie spécifique, sens de pose des filets....).

Lorsque l'enjeu est d'une certaine importance (attribution de parcs conchylicoles, mise en réserve d'étangs, etc), ou pourrait créer des animosités qui affecteraient la cohérence de la communauté, il est procédé à un vote à bulletins secrets (1).

Une des particularités des règlements prud'homaux est leur extrême rapidité de création, puisqu'il suffit d'un vote et d'une inscription au registre pour qu'ils soient immédiatement applicables à tous.

La participation de tous aux débats, la possibilité de contrôler le déroulement des votes favorisent l'auto-contrôle et l'acceptation des dispositions, même par ceux qui au départ y étaient opposés.



Prud'hommes de Gruissan en habit

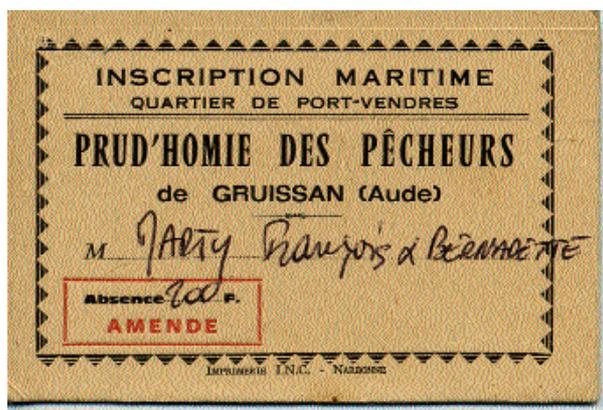
(1) Il y a peu le premier prud'homme de Gruissan a demandé l'accord de l'assemblée avec vote à bulletin secret, avant de faire un discours devant le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Les pouvoirs de police et de justice

Les candidats aux postes de prud'hommes doivent être élus à la majorité absolue et avoir été patrons pendant au moins cinq ans. Le premier d'entre eux doit être âgé d'au moins 35 ans et avoir déjà exercé la fonction de prud'homme durant un mandat. Les électeurs sont uniquement des patrons dont le temps d'inscription au rôle doit être d'au moins neuf mois durant l'année écoulée. Les prud'hommes élus doivent prêter serment solennellement devant l'assemblée : « Je jure de remplir les fonctions de prud'homme pêcheur avec conscience et loyauté» (1).

Les prud'hommes arbitrent les conflits entre pêcheurs et jugent des infractions commises sur le territoire. Les jugements sont exercés par les prud'hommes soit en comité restreint (2), soit en présence de l'assemblée. Mais ils ne jugent guère que leurs ressortissants, car les pêcheurs adhérents d'autres prud'homies surpris en infraction se présentent rarement devant le tribunal (3).

La plaisance ne dépend pas des prud'homies. Malgré tout, il arrive qu'un règlement prud'homal soit parfois renforcé par un arrêté préfectoral ce qui permet de l'appliquer à tous (ex: interdiction de naviguer au moteur).



(1) Actuellement les prud'homies ont quelques difficultés à dénicher un candidat au poste de premier prud'homme, qui remplisse les conditions et en accepte la charge. Celui-ci devra trois ans durant défendre et représenter la pêche locale, se fâcher parfois avec des collègues. De plus c'est un travail bénévole qui s'ajoute au déjà dur métier.

(2) Avec parfois l'aide des anciens, comme en 1933, où l'assemblée générale a été renforcée d'un jury de trois anciens prud'hommes.

(3) Dans les archives de la prud'homie de Gruissan, quelques lettres de pêcheurs en réponse à des convocations expriment clairement le sentiment de se jeter dans la gueule du loup et suggèrent que leur condition d'étranger à la prud'homie les condamne.

Les décisions des prud'hommes qui sont assermentés sont sans appel. Cette disposition anachronique est toujours évoquée par les opposants à l'institution. Cependant la profession qui juge à huis clos préfère «laver son linge en famille», plutôt que de recourir à un tribunal qui serait par ailleurs fort ignorant de ses us et coutumes. A noter que les administrateurs maritimes suivent tous les dossiers importants et pèsent sur les décisions du tribunal.

La plupart du temps, les interventions des prud'hommes auprès des contrevenants se limitent à des réflexions ou des réprimandes en privé qui suffisent à rétablir l'ordre. Si l'intéressé n'obtempère pas immédiatement à ces injonctions bonhommes, son cas est examiné par les prud'hommes.

Théoriquement, chacun prend la parole lorsqu'elle lui est donnée, dans la réalité et depuis fort longtemps, le premier prud'homme doit faire usage d'une clochette pour faire cesser le brouhaha.

Lorsque le délit est manifestement volontaire ou le fait d'un récidiviste, l'affaire est portée et jugée, au cours de débats houleux où le verbe haut évoque traditions, usages et affaires similaires. Indubitablement les mémoires conservent une jurisprudence informelle.

A l'occasion des affaires d'importance, on a le sentiment que c'est toute l'existence de la structure qui est mise en jeu : sans discipline, sans punitions, l'institution n'aurait pas de sens. Aussi, c'est souvent au sauvetage global de la structure que l'on procède en réaffirmant au travers d'un vote en assemblée générale l'autorité indispensable et la confiance dans les prud'hommes en fonction.

Les peines encourues peuvent être la simple amende, la confiscation du filet ou des engins et leur vente aux enchères au profit de la prud'homie (1).

L'interdiction de participer à un type de pêche ou à une campagne est la peine la plus courante. Le vol entraîne l'exclusion après notification aux Affaires Maritimes, le délit étant ensuite porté devant les tribunaux civils (2).

(1) Cas extrêmement rare : en Languedoc-Roussillon, un seul cas de vente est mentionné dans les archives d'Agde en 1894.

(2) Leucate 12 février 1820 . Archives départementales de l'Aude 5 - u7/1

Le pouvoir d'intervention des prud'homies:

S'il n'est pas mentionné dans les textes, le pouvoir d'intervention des prud'homies est réel. Le groupe et ses représentants tentent d'assurer au quotidien la défense du territoire et de la qualité du milieu aquatique face aux pollueurs et à l'intrusion de nouveaux acteurs (plaisanciers, véliplanchistes, jets skis, kite surf, éoliennes, etc.).

Pour protéger l'activité, les prud'hommes négocient et interpellent les différentes administrations : mairies, services maritimes, ponts et chaussée, etc. Ils se manifestent lors de l'élaboration des plans d'aménagements et se prononcent sur certaines enquêtes publiques.

Evidemment, l'efficacité des pressions dépend de la taille du groupe et du poids politique. C'est une des raisons qui incite la prud'homie à faciliter le recrutement de jeunes pêcheurs. Le temps d'attente pour accéder aux droits de pêche dans les étangs est aujourd'hui réduit ou aboli.



En Pêcheurs de la Prud'homie de Marigues,
Z'Allez des Communautés de Pêcheurs
Pêcheurs de Marigues sans permission
mais qu'à notre Prud'homie nous sommes
de droit, honneur, Prud'homie pour Marigues
1894

"Dont l'histoire nous dit
Dont l'histoire nous dit
Dont l'histoire nous dit
Dont l'histoire nous dit"

"Dont l'histoire nous dit
Dont l'histoire nous dit
Dont l'histoire nous dit
Dont l'histoire nous dit"

Le pouvoir de gestion des prud'homies

Le législateur avait prévu de donner aux prud'homies une indépendance financière, en lui réservant le droit de prélever une demi-part des pêches. Cette pratique ayant été abandonnée aux environs de 1910, celles-ci conservaient néanmoins des revenus provenant de la location du chaudron servant à la teinture des filets jusqu'aux années cinquante. L'apparition de nouveaux matériaux, du nylon imputrescible, retira ces revenus aux prud'homies. Dorénavant elles ne bénéficient que des cotisations obligatoires de leurs membres (1).

La prud'homie de Gruissan, comme beaucoup d'autres, créa une association conçue à l'origine pour pouvoir percevoir des subventions. Son but premier et fondateur était et est encore de gérer un poste à carburant détaxé. Au cours des années, elle a pris en charge un quai du nouveau port ainsi que la gestion d'un hangar à matériel et le bâtiment de vente de poissons situé sur le port au centre de l'ancien village. Cette association, vassale de la prud'homie, accepte parmi ses membres des conchyliculteurs du régime agricole. Elle offre ses services - vente de gazoil principalement - à plusieurs professions y ayant droit (pompiers, gendarmes maritimes, bateaux de commerces, etc). Son président est le premier prud'homme en exercice et il ne saurait être question d'abandonner les postes de responsabilités à d'autres que des pêcheurs. Les échanges, délibérations et discussions qui ont lieu aux cours des assemblées de cette association possèdent indubitablement des caractères similaires à ceux de la prud'homie (2). Ces décisions sont l'objet de toutes les attentions, d'autant que nombre de moyens techniques (électricité, ordinateurs, etc.) sont communs aux deux structures. Globalement la gestion prudente s'exerce en rééquilibrant le déficit de certains postes par ceux qui sont bénéficiaires. Parmi ses actions inattendues, on note le transit de subventions (DRAC) au profit d'éditions concernant directement l'histoire locale de la pêche et le fait que l'association conserve une attitude de solidarité sociale en acceptant de faire crédit à des pêcheurs en difficulté (3).

(1) Certaines prud'homies possèdent des biens (quais, immeubles) qu'elles louent. Cas de Martigues, Cagnes sur Mer.

(2) La présence aux réunions n'est pas obligatoire.

(3) Les personnes redevables s'acquittent généralement de leurs dettes car elles ont le sentiment de risquer d'être bannies du groupe et que leur situation pourrait s'ébruiter dans le village.

Actuellement, les prud'homies sont régies par une multitude de textes qui semblent incompréhensibles aux prud'hommes. De fait, ils ne s'y réfèrent plus au quotidien.

Lors de l'inventaire du patrimoine conservé par les prud'homies de patrons pêcheurs du Languedoc - Roussillon, dans la partie réservée à une expression libre des problèmes rencontrés, les prud'hommes ont exprimé cette incertitude dans laquelle ils se trouvaient, certains ont qualifié leur situation de «floue». Plus aucune référence au fameux décret de 1859 que l'on ne se remémore qu'à l'occasion des élections. Ainsi le droit fondamental qui justifie publiquement leur existence, après avoir été volontairement occulté par l'administration maritime, se voit ignoré par des prud'hommes surchargés, préoccupés par la cohésion du groupe et accaparés par la défense de ses intérêts. A la décharge de ceux-ci, il convient de rappeler qu'ils ne disposent d'aucune formation spécifique et d'aucun manuel de référence.

Un exemple du rôle de gestion de la prud'homie : le relevé du tirage des postes du barrage des pantannes

	Poste	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	6 th	7 th	8 th	9 th	10 th
ALLEON	14	2	4	12	8	2	14	11	18	12	
AMBERT	3	18	7	9	15	8	6	9	4	17	
ANDRIEU	1	4	14	10	10	13	4	4	9	4	
BÈS DENIS	2	16	16	5	7	16	3	15	7	1	
BÈS RENÉ	9	10	2	4	13	12	10	1	3	13	
BONI	11	1	6	18	14	2	8	18	10	2	
CAVERIVIÈRE	7	9	18	6	5	15	12	12	5	10	
COULON	15	8	15	11	11	7	5	5	9	3	
DEMATIS	12	6	13	7	16	6	2	8	11	14	
DIMON	10	15	5	14	4	14	11	3	17	18	
DOMINGUEZ	5	12	8	1	2	5	7	2	12	11	
GARCIA	18	14	10	16	18	4	13	16	16	6	
GAUBERT	13	17	12	3	3	1	1	7	1	5	
GIMIE	17	13	3	8	12	18	15	14	14	9	
MARTY	5	5	5	8	7	18	16	17	15	8	
OURNAC	6	11	1	12	1	3	18	6	6	16	
SABATER	4	3	11	13	9	17	17	10	13	7	
VIALE	16	7	17	15	6	11	9	13	8	15	

TIRAGE DE L'AYROLLE DU LUNDI 27 JUIN 1985

Le cas de la prud'homie de Gruissan : les pêcheurs et les marins vont au cours des siècles profondément marquer le village. Relevé de quelques signes.

Une géographie qui incite au maritime.

. C'est un village ancien, typique, à la différence des nouvelles colonies que sont Port la nouvelle, Palavas, etc. qui s'installent sur le lido. Construit autour d'une tour, il se trouve, suite au comblement progressif, actuellement à plus d'un km à l'intérieur des terres et a une longue histoire, à l'instar de Leucate. Cette île, ou presque-île est encore régulièrement submergée par les eaux, malgré les constructions récentes de digues.

Place des pêcheurs dans la civilisation gruissanaise : cohésion sociale, fêtes et convivialité.

D'après les archives de la prud'homie de Gruissan, au début du XIX siècle, « le bourg de Gruissan a une population de 2000 âmes dont les deux tiers sont marins. Le grand nombre ne subsiste que par la pêche à laquelle sont occupés deux cents matelots, puis soixante mousses et environ cent personnes du sexe [féminin] vont porter dans les villes et dans les bourgs du département, le poisson » .

Les pêcheurs, ou plutôt les marins (1), étaient la corporation dominante dans ce village. Ils continuent à marquer de leur influence : on compte ainsi au moins un représentant de la profession dans chaque équipe qui se présente aux élections municipales. On note aussi, parmi les «signes», que la fête de la Saint Pierre a détrôné depuis longtemps la fête du village, qui se célébrait à la Pentecôte et où les amoureux se rencontraient, et que le plat dit « du village» est la bourride d'anguilles. D'autre part, lorsque l'un des leurs est enterré, les pêcheurs hissent un drapeau en berne à la fenêtre de la prud'homie et, lors du cortège funèbre, ils font une pause devant la porte de l'institution.

La prud'homie agit pour maintenir une cohésion sociale forte : parmi les méthodes de «management du peuple», on remarque des apéritifs en fin de réunion, des repas pris en commun organisés autour de la fameuse bourride d'anguilles, le «Noël des pêcheurs» et, évidemment, la fête de la Saint Pierre.

(1) Beaucoup étaient formés à la pêche, puis partaient au commerce, à l'offshore.

Aperçu du travail fourni par la prud'homie

S'il est un point qui permet d'évaluer l'attachement porté à la prud'homie, c'est la forte participation aux mandats. A Gruissan, sur 23 patron-pêcheurs en activité en 2001, 12 ont servi en tant que prud'hommes ou secrétaire. Cette mission, ce service rendu à la communauté, semble être à la fois un devoir et une nécessité. Pour apprécier le travail bénévole fourni par les prud'hommes et le secrétaire-trésorier-archiviste, nous avons procédé au relevé (archives sur ordinateur) du courrier envoyé du 20 septembre 1996 au 25 avril 1997, soit une période de 7 mois. Ce courrier fait apparaître que la prud'homie entretient des relations constantes avec en premier lieu, les Affaires Maritimes, en second lieu, la mairie, et enfin les pêcheurs. D'autre part, la prud'homie a procédé à trois assemblées générales durant cette période. Cet inventaire du travail effectué par la prud'homie nous permet de constater que l'institution est un phénomène qui répond à une fonction sociale, elle doit son existence au fait qu'elle satisfait à tout le spectre des besoins.

Sujet de la missive	Destinataire
-Etang de Gruissan, gestion du site.....	<i>Mairie</i>
-Dragage des huîtres.....	<i>Affaires.Maritimes</i>
-Lettre écrite pour un pêcheur, problème administratif.....	<i>Affaires.Maritimes.</i>
-Stationnement illicite d'un bateau sur un quai.....	<i>Au pêcheur.</i>
-Compte rendu d'assemblée générale .	
-Rappel de loyer.	<i>Un mareyeur.</i>
-Information sur la situation financière des pêcheurs.....	<i>Affaires.Maritimes.</i>
-Problème d'utilisation de l'emplacement du globe.	<i>Affaires.Maritimes.</i>
-Recherche du droit d'usage et de propriété d'un local.	<i>Mairie.</i>
-Fermeture d'un gisement.....	<i>Affaires.Maritimes.</i>
-Compte rendu d'assemblée générale.	
-Liste des pêcheurs en exercice.	
-Pollution.....	<i>Mairie, Sous Préfet, Aff.Mar, DDASS.</i>
-Lettre aux utilisateurs de la Halle à poisson, altercations.....	<i>Les pêcheurs.</i>
-Défense de la limite de salure des eaux.....	<i>Affaires. Maritimes.</i>
- Lieux de cale du ganguy.	<i>Les pêcheurs.</i>
-Reconnaissance du dépôt de document aux archives.....	<i>Un particulier.</i>
-Invitation à l'assemblée générale.....	<i>Affaires.Maritimes.</i>
-Stationnement d'une épave.	<i>Procureur de la république.</i>
-Compte rendu de l'Assemblée Générale.	
-Demande d'inscription en prud'homie.....	<i>Le pêcheur</i>
Abandon de filets.....	<i>A quatre pêcheurs.</i>
-Litige avec une société.....	<i>La société privée.</i>
-Vente au détail de poisson	<i>Mairie.</i>
-Convention de gestion des eaux douces.....	<i>Sous préfet</i>
-Abandon de filets.....	<i>A quatre pêcheurs.</i>
-Litige avec une société.....	<i>La société privée.</i>
-Vente au détail de poisson	<i>Mairie.</i>
-Convention de gestion des eaux douces.....	<i>Sous préfet</i>
-Travaux de creusement	<i>Mairie, SMNLR</i>
-Accord pour la destruction d'un bateau.	
-Démission du secrétaire.	
-Agression verbale des prud'hommes.....	<i>Le pêcheur.</i>

La fête de la Saint Pierre



Le Saint est offert à l'adoration, les villageois lui «touchent les clefs».

Il se dit : «si l'on meurt dans l'année on ira au paradis et si on ne meurt pas l'an prochain on recommencera la Saint Pierre».

Formation du cortège, le Saint est porté par de jeunes villageois

A Gruissan la fête de la Saint-Pierre est toujours célébrée le 29 juin. Mais, pour les pêcheurs et leurs invités, la fête débute le 28 au soir par une gigantesque sardinade, suivie d'une aubade dans les rues du village.

Quand le premier prud'homme en donne l'ordre, les musiciens et la population vont de maisons en maisons. L'honoré écoute la musique de la «Clique», la fanfare locale, puis offre à boire. La succession de boissons différentes à chaque station crée une certaine euphorie avant que ne s'improvise un bal sous la mairie.

Le 29 au matin, après les discours des officiels et la remise des médailles (légion d'honneur, médailles du sauvetage en mer, etc.), le défilé précédé du Saint porté par des jeunes se dirige vers l'église où il est accueilli par le curé.



Fête de village où les domaines laïcs et religieux se succèdent et s'interpénètrent.

La messe comprend l'offrande, la «scottish chaloupée », une danse où les pêcheurs se succèdent, se transmettant le cierge et la barque d'apparat dorée, symboles de la foi et du travail.

Vers dix-sept heures, après les Vêpres, le Saint toujours en procession quitte l'église et entame un tour de village au cours duquel on procède à «l'offrande aux morts» en jetant du pont des couronnes de fleurs dans la mer (autrefois un cortège de bateaux sortait en mer). Toujours accompagné de la musique, le Saint retourne à la prud'homie d'où il ne ressortira que l'année suivante.

FÊTE DE LA Saint-Pierre

Judi 28 juin 2007

22h30 : Sérénade des Pêcheurs dans les rues du Village, avec le «Réveil Gruissanais»

23h45 : Grand bal populaire, place de la Mairie, animé par l'Orchestre folklorique du «Réveil Gruissanais» Sangria offerte par le Comité des fêtes

Vendredi 29 juin 2007

09h00 : Réception des autorités civiles et maritimes sur le Parvis de la Mairie

09h30 : Rassemblement devant la Prud'homie Ouverture de la cérémonie par M. J. GALY, Premier Prud'homme des Pêcheurs Honneur à des personnalités gruisanaises

10h30 : Défilé et Grand Messe. Offrande des Pêcheurs Inauguration de la Mise en protection du village

12h30 : Cour de la Prud'homie : Apéritif

13h30 : Repas officiel

16h15 : Hommage à Saint-Pierre

17h15 : Procession et bénédiction des flots et des filets Hommage aux disparus en mer

20h00 : Concert dans le village

22h00 : Bal animé par l'Orchestre «Epsilon»

VILLE DE Gruissan

Le chant traditionnel de la fête de la Saint Pierre

Malgré la foudre et la tempête
Le Gruissanais au cœur fervent,
Brave les flots rien ne l'arrête
Chante sa foi, bannière au vent.

Non moins orné qu'un diadème
Ton étendard aux franges d'or
Pour nous, grand Saint, est un emblème
De tes vertus, c'est le décor.

Quand il rayonne à notre tête
Nous sommes fiers de ses couleurs
Aux yeux de tous il interprète
L'audace et l'amour de nos cœurs

De tout danger grand Saint préserve
Les Gruissanais dans les combats
En tout honneur garde et conserve
Et nos marins et nos soldats.

A toi nos chants et nos hommages,
Bénis la vigne et la moisson,
Ramène enfin sur nos rivages
Et les beaux jours et le poisson.

Marins, à notre bonne mère
Avec amour restons unis
Et n'oublions jamais Saint-Pierre,
Soyons frères, soyons amis.

REFRAIN

Du courage, c'est l'image
T'aimer sans peur est grand et beau
O Saint-Pierre pour te plaire
Je veux marcher sous ton drapeau

Description détaillée de techniques de pêche

L'art de la pêche

La recherche d'une méthode explicative des multiples et complexes *activités* des pêcheurs est devenue intéressante à partir du moment où était découvert un processus d'application systématique, une sorte de schéma.

Pour la capture d'un poisson il est nécessaire de posséder un des engins qui le cible, nous disons un car il existe toujours plusieurs techniques pour capturer une même espèce. Par exemple les langoustes peuvent être piégées au casier ou au filet, plus rarement au chalut.

Le matériel

Le matériel possédé par chacun a des origines diverses, la part achetée d'occasion concerne généralement les filets de longue durée de vie. Les filets maillants neufs sont assemblés par le pêcheur lui-même ou une personne proche appartenant à la famille ou un pêcheur retraité que le patron « s'attache », permettant à cet ancien de garder un lien actif avec son métier et de profiter encore de poisson frais, des surplus des pêches abondantes, des chutes des prix, des poissons abîmés par l'engin et non vendables. Le prêt est extrêmement rare, les risques de perte ou de détérioration étant trop importants.

L'état de l'outil de pêche, s'il n'est pas le seul critère d'efficacité, est capital et considéré par les pêcheurs comme d'importance. La remise en état comme le montage sont donc une occupation qui prend encore beaucoup de temps, même s'il a tendance à diminuer régulièrement grâce à l'évolution des matériaux et de leur plus grande facilité de mise en œuvre.

Depuis une vingtaine d'années les pêcheurs préfèrent souvent renouveler le matériel plutôt que de le réparer. En bon chef d'entreprise, ils comparent et doivent procéder à des choix variables suivant les techniques ; il est souvent privilégié le remplacement des nappes des filets maillants après récupération des cordages, et généralement plus avantageux de ramener une *capetchade* sauf si elle est vraiment trop âgée.

L'embarcation

L'embarcation est généralement porteuse de l'engin sauf dans le cas des pêches en plongées ou à pied. Sa forme et sa taille sont conçues en fonction des zones fréquentées et le pont est organisé en rapport avec les métiers pratiqués. Ce dernier est une aire de circulation des hommes et des engins, aussi le rangement

et l'arrimage du matériel participent de la sécurité du ou des personnes qui mettent à l'eau ou relève.

La stabilité est une limite aux nombres d'engins embarqués, elle est actuellement estimée par le patron, mais l'administration lors de la construction des bateaux exige actuellement des réserves de flottabilité proportionnelles au poids des filets, et des pêches possibles, du nombre de marins à bord, de plus elle effectue des essais lors de la première mise à l'eau.

Précautions et décisions

Avant de partir en expédition, il faut vérifier la présence de l'outillage d'appoint, du carburant parfois des vivres, et surtout, décider : rester à quai ou larguer les amarres. Le choix appartient souvent au patron, mais il est fréquent qu'il consulte l'équipage soit dans sa totalité soit partiellement c'est-à-dire un ancien expérimenté ou un autre responsable comme le mécano.

Les prévisions météorologiques qui ont fait beaucoup de progrès sont des paramètres incontournables. Pour celui qui travaille à la mer il est informé par la radio plusieurs fois par jour et souvent consulte Internet ou au téléphone parfois d'heures en heures.

Parmi les décisions, celui du lieu d'activité est aussi déterminant, il est fréquent qu'arrivé sur la zone désirée le patron découvre qu'elle est déjà occupée par un concurrent. Dans ce cas, il est conduit à changer d'option, car il existe des distances à respecter entre les engins en fonction des coutumes et des techniques. C'est aussi une question de bon sens, afin que chacun conserve une chance de pêcher et qu'il ne soit pas occasionné de dégâts aux matériels.

Le temps de pose

Le temps de pose comme le temps d'attente est très variable suivant les techniques ainsi les filets à turbots peuvent rester actifs pendant trois à quatre jours et par contre un encerclement de lamparo ne dure mise à bord comprise qu'une heure à une heure et demi.

Les prises inintéressantes ou non commercialisables peuvent être souvent relâchées vivantes ou au contraire être éliminées quand le pêcheur les considère comme nuisibles (espèce envahissante, procurant un travail supplémentaire ou considérée comme alimentaire, concurrentielle d'une espèce prisée).

Prises et vente

Le tri et le glaçage du poisson s'effectuent par taille et par espèce, il est fonction du mode de commercialisation. Des variations des prix de 20% en criée ne sont pas rares, certains bateaux sont renommés pour porter une grande attention à "travailler correctement le poisson" glaçage rapide et surtout éviter l'écrasement

et l'écaillage. De temps en temps ces bateaux limitent leurs apports pour ménager la qualité.

Si les pêcheurs artisans ont toujours la liberté de choisir leur circuit de vente (sauf quand un mareyeur possède des parts du bateau) ils privilégient souvent un ou deux modes de commercialisation. La criée de Port La Nouvelle attire de plus en plus d'artisans probablement suite à la forte diminution du nombre de mareyeurs. Elle a aussi l'avantage de régler toutes les semaines alors que ceux-ci ne règlent souvent qu'au mois voire à la saison.

Le pêcheur confie alors son poisson sans en connaître le prix. La vente en direct qui n'existait quasiment pas dans les années 85 est en expansion, on peut l'interpréter comme une réponse à la baisse des prix de gros et à la diminution des ressources. Suivant les communes il a été construit des halles communautaires ou des étals privés. Ils sont souvent tenus par les compagnes ou des membres de la famille. Enfin des clients passent des commandes le soir précédent par téléphone et les pêcheurs proposent aussi leurs marchandises par le même moyen avec livraison chez le client en fin de matinée.

La stratégie du lendemain

A peine le poisson est-il vendu que se pose la question de la prochaine pêche, du lendemain.

Alors il faut chercher les informations, il existe des collaborations non officielles entre certains bateaux qui se « refilent les tuyaux » et des fuites plus rares proviennent des mareyeurs.

Un patron qui a réussi sait qu'il sera suivi voire devancé par un autre qui a fait un mauvais résultat va chercher à « corriger le tir ». Chacun compare les tactiques, en éliminant le hasard, la chance, c'est-à-dire les poissons inattendus sur lesquels il est impossible de compter, ce qui s'appelle des « poissons de rencontre »

Le Lamparo



Lamparo à Gruissan --1967

Évolution

La lumière a depuis l'Antiquité été utilisée pour attirer les poissons le terme employé pour désigner ce phénomène est la «phototaxie positive»

Le *fustier* ou *phastier* était un feu tenu à l'extérieur du bateau qui permettait d'approcher les poissons et de les harponner cette technique était couramment utilisée dans le Var jusque dans les années 1980. La modernité avait simplement consisté à substituer un groupe électrogène au feu de bois. En Languedoc-Roussillon avec le *sardinal*, il était fréquent de faire usage de lumière qui en zigzaguant au-dessus du filet favorisait le maillage des sardines.

Le lamparo était officiellement interdit sur toute la côte méditerranéenne sauf en Corse. Peut-être à cause de son ancienne appartenance à l'Italie qui elle l'utilisait depuis fort longtemps.

L'Etat Français à l'époque de Vichy essaya de créer des coopératives de travailleurs autour de cette technique ; cherchant un double avantage : ravitailler la population et rendre difficile la fuite du bateau en Afrique du Nord puisque l'équipage était composé de membres de plusieurs familles qui avaient peu de chance de s'entendre sur cette traversée dangereuse.



Mise à bord

Une nuit au lamparo.

Au crépuscule après avoir avitaillé, le patron donne l'ordre de larguer les amarres. Délicatement le bateau s'écarte du quai car, sur sa poupe, il traîne deux petites annexes fragiles. L'une le canot lumière aussi appelé porte feux est équipé d'un groupe électrogène et d'un abat jour abritant des lampes d'une puissance totale au moins égale à six KW, l'autre simple barque munie d'un hors-bord servira à tenir le début du filet puis à écarter le bateau pendant la mise à bord.



Dès la sortie du port, le sondeur est allumé ainsi que la table traçante, le premier fournit des indications sur les pics ou taches de poissons ainsi que sur la nature du fond la seconde sur la position, la route et la vitesse du bateau car elle est couplée à un système de positionnement par satellite. Le sonar, sondeur qui détecte latéralement le poisson ne sera mis en route que s'il s'avère nécessaire car il est grand consommateur d'électricité. L'électronique indispensable au repérage du poisson sert aussi à se situer par rapport aux croches dans ce littoral mité de filières à moules et de récifs artificiels sans oublier les épaves qui peuvent être des approvisionnements en poisson ou de redoutables sources d'ennui à la moindre erreur.

Faisant route doucement, le patron consulte le sondeur, cette télé couleur des fonds qui défile et dont il faut savoir interpréter les images. Il constate la rareté des taches de poisson ce qui est mauvais signe, il parle d'une saison froide de vents forts de N.W., de plus la température de l'eau stagne aux environs de 17° tenant le poisson au large ou plus au sud, en Espagne. Pourtant c'est l'été.

Tout en gardant un œil sur le sondeur, il contacte à la radio des collègues et rentre dans la table traçante les points de début et de fin des filets maillants de fond. Ils délimitent des zones interdites car s'il s'agit de réussir la pêche, ce ne doit pas être au détriment du matériel des collègues.

Le vent est de force moyenne, mais une houle d'Espagne va ballotter le bateau au long de la nuit, c'est inconfortable pour l'équipage, mais "travaillable". À la nuit, le patron décide de larguer le canot- lumière. Un homme seul va ramer trois ou quatre heures, descendant au vent furetant au-dessus des obstacles et ce faisant recrutant ici ou là des sardines ou des alevins de poissons appelés "fourrage" qui attireront à leur tour leurs prédateurs. De temps en temps, lors de stations ou à la dérive, il se permet de pêcher à la ligne dans le cercle lumineux. C'est une information sur ce qui est invisible, ce qui se passe à fond. En liaison radio avec le bateau amiral, il se déplace en fonction des instructions. Mais les échanges ne contiennent que peu d'informations afin de ne pas alerter des collègues qui oseraient ensuite tenter de profiter de la manne découverte ou même imiter le lendemain la tactique adoptée cette nuit-là.

Avec un puissant projecteur manœuvré de l'intérieur de la passerelle, le patron vérifie une dernière fois non seulement que la zone probable d'encerclement est libre, mais aussi l'aire de dérive qui succédera à la mise à bord des anneaux. Enfin, il décide de s'ancrer sous le vent du canot provoquant la dégringolade sonore des chaînes frottant sur le rebord. Arrêt brusque du moteur, silence, qui incite les matelots au sommeil, deux iront sur les couchettes un à l'avant du bateau le dernier à la poupe sur le filet. Le patron et le second demeureront éveillés scrutant les eaux, le moindre frémissement, la couleur de l'eau, son odeur. La nuit est striée d'une ligne de points lumineux lointains, les villes touristiques de la côte auxquelles s'ajoutent les bateaux qui viennent d'allumer leurs "lampes". Ils sont assez lointains, une convention plutôt une coutume oblige le dernier venu à être distant d'au moins 0,3 mile.

Entre les cigarettes et les casse-croûte, les marins pêcheurs commentent les stratégies, la force du courant. Cette nuit le poisson recherché sera le prédateur, le gourmand de sardine, celui "qui aura faim" et se fera prendre.

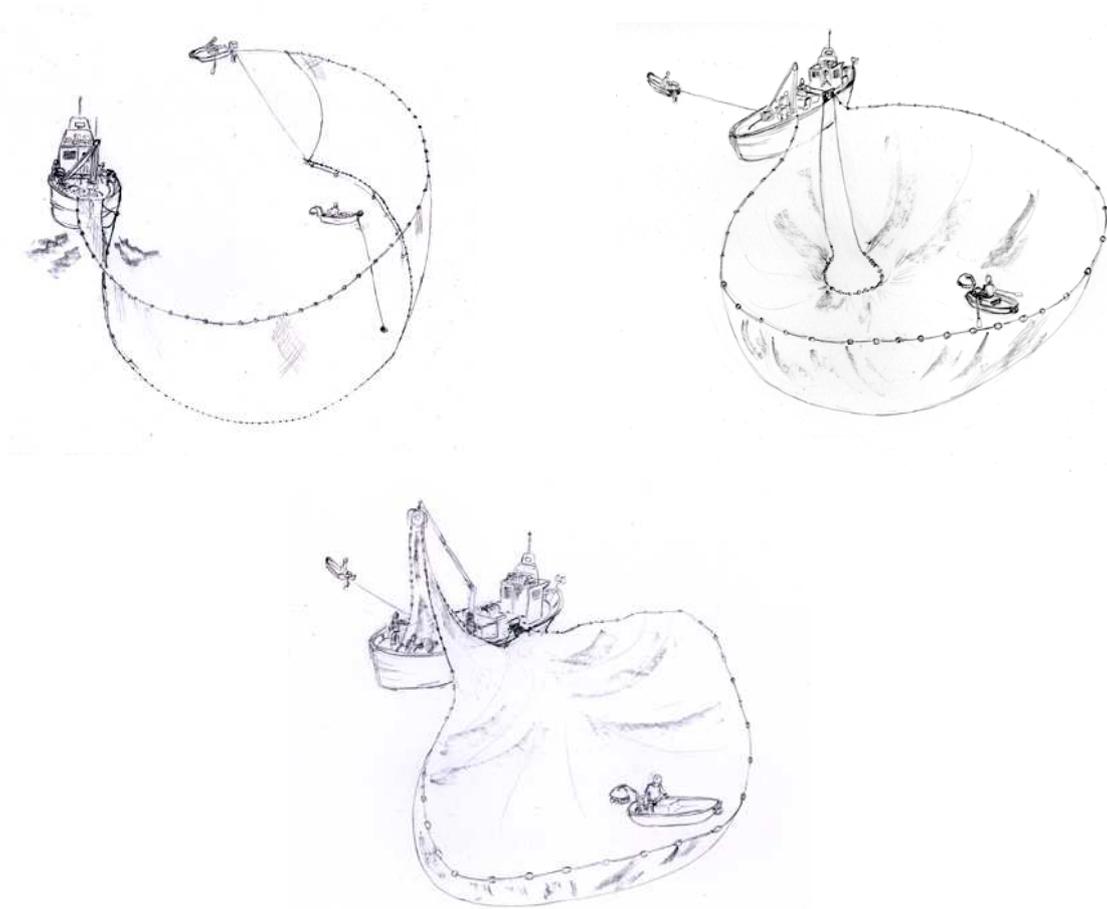


Le filet qui repose encore pour l'instant sur l'arrière est dit « clair » à grandes mailles. Lors de son largage, il frotte peu dans l'eau et plonge rapidement pour être plus efficace, mais la maille laisse échapper les sardines et autres petits poissons.

Les prédateurs généralement des bars avec quelques gros poissons bleus comme les bonites ou des maquereaux se vendent bien en criée actuellement. Les prix de la sardine jouent au yo-yo, les lamparos en concurrence ramènent ensemble le même jour de grandes quantités en particulier par beau temps et absence de lune. Cette situation d'instabilité a encore été aggravée depuis une dizaine d'année lorsque nombres de chaluts n'obtenant plus assez de revenus avec les filets de fond se reconvertirent au pélagique. Les patrons suivent donc de près les cours de la criée, c'est un des critères déterminants de la stratégie qui influe sur les revenus de l'équipage.

Un banc de mullet trace une courbe à la limite de la lumière dans laquelle divaguent des alevins non identifiables luttant contre un courant qui s'amplifie. De temps en temps un maquereau perce la surface, gobant sa proie. Beaucoup de poissons se maintiennent en bordure du cercle d'eau émeraude dansant dans l'immensité sombre, on y voit dériver du plancton et des feuilles de zostères mortes qui prolifèrent habituellement dans les lagunes. Quel chemin, quel phénomène courantologique les a transporté si loin au large ? Enigme. Ce n'est pas la seule, le questionnement grandit quand brusquement remontent lentement du fond de la mer de minuscules bulles. Les pêcheurs savent qu'elles dénoncent la présence de sardine. Mais comment un poisson qui se tient en profondeur peut-il fabriquer des bulles, quel est ce gaz, est-ce une extrusion, expulsion de la vessie natatoire ? Enigme !

L'aube approche, c'est le branle-bas de combat. Le canot lumière est amarré sur l'arrière du bateau à une dizaine de mètres, les matelots sont réveillés et enfilent leur tenue jaune qui les protégera de l'eau, dégoulinant du filet. Le canot lumière est largué, son responsable doit s'éloigner doucement puis s'ancrer avec une pierre dont il coupera la corde de faible diamètre quand l'encerclement sera achevé. La pierre restera au fond pour économiser du temps et lui permettre de ramer jusqu'au bord du filet opposé, du côté où se tient le bateau amiral. Après la relève de l'ancre du bateau, celui-ci se positionne. L'encerclement commence, le canot freine à la rame pour entraîner le filet pendant que le moteur monte en puissance. La manière, le sens dans lequel on réalise le cercle est fonction des courants, des vents et de la houle. Seul le patron est responsable de ce calcul souvent empirique.



Tandis que le filet se déroule à grande vitesse le second qui a débrayé le treuil sur lequel les câbles sont enroulés informe le patron. Quart, moitié, trois quarts et fin au gré du passage des flotteurs marqués qui signalent la longueur de filet déjà calé. En fin de cercle sur l'avant un matelot récupère le début du filet qui lui est passé par l'homme du canot tandis que le bateau bat arrière toute pour éviter d'aborder cette frêle embarcation qui pourrait en sombrer. Celui-ci ensuite ira tirer le bateau-mère hors du filet car la traction exercée par le treuil qui rembobine les câbles au plus prestement tend à le faire pénétrer dans l'aire du filet.

Tant que la potence n'est pas basculée à bord et les anneaux enfilés sur un gros tube inox en quart de cercle, il existe pour le poisson un espace ouvert, une échappatoire.



La fin du filet est passée dans la roue hydraulique suspendue à la grue, commence la lente mise à bord combinée au rangement. De temps en temps un poisson menace de tomber sur la tête des hommes qui se protègent avec leur capuche.



Au fur et à mesure sont enlevés les coquillages et les branchages qui en se coinçant lors de la prochaine cale pourraient endommager le filet. À chacun son poste, le patron est aux commandes marche arrêt de la roue, il s'occupe aussi des anneaux qu'il va enfiler sur un tube vertical, le second sur le filet le ramasse à grandes brassées et le dernier range soigneusement les flotteurs. L'homme responsable du treuil rembobine les câbles qui seront ainsi prêts pour la prochaine opération.



Cette manœuvre nécessite une bonne heure, quand elle est exempte d'incidents. Enfin les prises sont regroupées dans un carré de filet constitué de fils d'un diamètre plus important . Le côté flotteur extérieur de ce « *matadou* » est crocheté avec trois ou quatre élingues fixées sur le mat de charge afin de ne pas couler sous le poids du poisson. La récolte s'effectue avec le *salabre*, cette gigantesque époussette qui nécessite trois hommes pour son maniement. Contrairement aux époussettes habituelles, elle n'est pas retournée pour en extraire les prises, elle s'ouvre et se ferme par le fond. Le patron puise le poisson, ensuite le second avec un cordage frottant sur une poupée du treuil fait monter le *salabre*, un troisième homme apporte l'ensemble jusqu'au-dessus de l'endroit désiré grâce au mat de charge qui pivote. Enfin le salabreur largue la retenue, ouvrant le fond et libérant une soixantaine de kilos qui seront déposés dans des caissons frigorifiques situés sur le pont.



Ceux-ci ont été remplis au tiers avant le départ avec de la glace paillette à laquelle est ajoutée de l'eau de mer. Dans cette bouillie, les poissons sont saisis, raidis et d'une qualité irréprochable. Certaines espèces comme le bar manifestent encore des signes de vie deux heures après leur capture.





Le temps compte : « cap au port en avant toute », la rapidité du débarquement et le glaçage participent de la qualité. Le travail ne s'achève pas tant que la cargaison n'est pas vendue. Les hommes font la chaîne, se passant de mains en mains les cagettes : pas une seconde perdue. Si l'un ralentit la cadence, il se fait rabrouer et des moqueries touchent celui qui manque d'à propos qui n'a pas compris la suite du travail ou est plus simplement distrait.



À bord d'un lamparo la hiérarchie existe, mais chacun est indispensable et la vigilance de tous ne tolère aucune erreur...

Travail à terre



La caluche ou senne de plage.

Évolution

Il s'agit probablement d'une des premières pêches communautaires. L'existence d'une grande diversité de tailles montre que cet engin était aussi bien utilisé par deux ou trois personnes que par des tribus ou des familles élargies, des équipages incluant des alliances plus ou moins lointaines. Il a été trouvé des plombs à frapper sous forme de plaques très exactement similaires à ceux fabriqués jusque dans les années soixante. Ils sont encore parfois réutilisés aujourd'hui. Ces derniers plombs en plaques étaient fondus dans un chaudron et refroidis sur une pierre puis découpés en rectangles au couteau.

Les très grandes traînes appelées « *Gateo* » ont vécu leurs dernières mises en œuvre dans les années 1950 : par manque de bras, la population trouvant dans d'autres métiers, des sources de revenus plus importantes, la société se dirigeant vers du numéraire et abandonnant peu à peu les travaux vivriers. En effet, mis à part les pêcheurs professionnels, l'équipage de traction était rémunéré à la godaille et c'est toujours le cas aujourd'hui. Pour procéder au partage une fois que le patron a retiré ce qu'il estime comme étant sa part, il est réalisé des tas de poissons et s'il survient un problème, un différent, ils sont tirés au sort. Pour réunir les 50 à 80 personnes nécessaires dans le lieu souhaité, le patron prévenait trois ou quatre de ses matelots qui eux-mêmes étaient chargés de prévenir trois ou quatre autres qui prévenaient ...et ainsi de suite. A pied, en bicyclette, chacun se rendait sur place en pleine nuit car la décision de caler était prise aux environs de vingt deux heures. A cette époque, les filets étaient d'une longueur d'un kilomètre et étaient déposés à 1,5 voire 2,5 km du bord. Il était donc tracté une grande partie de la nuit.





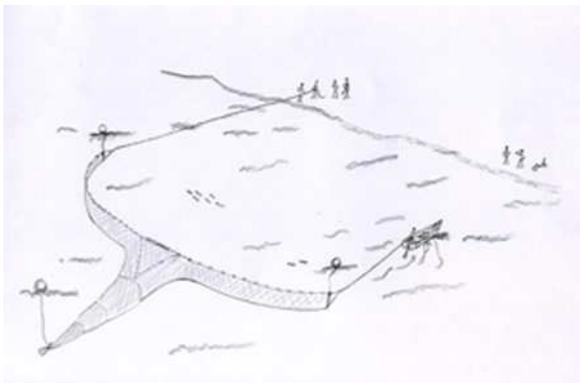
Barque à fond plat type « bette marseillaise » qui servait pour les caluches.



Barques motorisées



Il fait encore nuit en bordure de mer quand les hommes s'affairent dans peu d'eau autour de la barque. Ils en descendent des caisses et un « *bout* » qui est confié à la garde d'un des membres de l'équipage, tandis qu'un autre tourne la barque lui met la proue « droit au large » pour qu'elle disparaisse dans l'ombre. Le temps est idéal, le vent de terre soutenu augmente l'impression de fraîcheur du matin qui ne durera pas et la houle faible ne provoque qu'une minuscule vague. Cette pêche, appelée en français la senne de plage, ne se pratique facilement qu'en absence de houle, donc par N.W. Ce vent de terre aplatit les mouvements d'eau en bordure du littoral mais devient au large un créateur de vagues dangereuses et proches les unes des autres.



La barque est de retour à environ trois cents mètres où l'attend la moitié de l'équipage. Commence une longue traction tandis que se lève le soleil, jaune d'œuf aux multiples reflets.

Mise en action

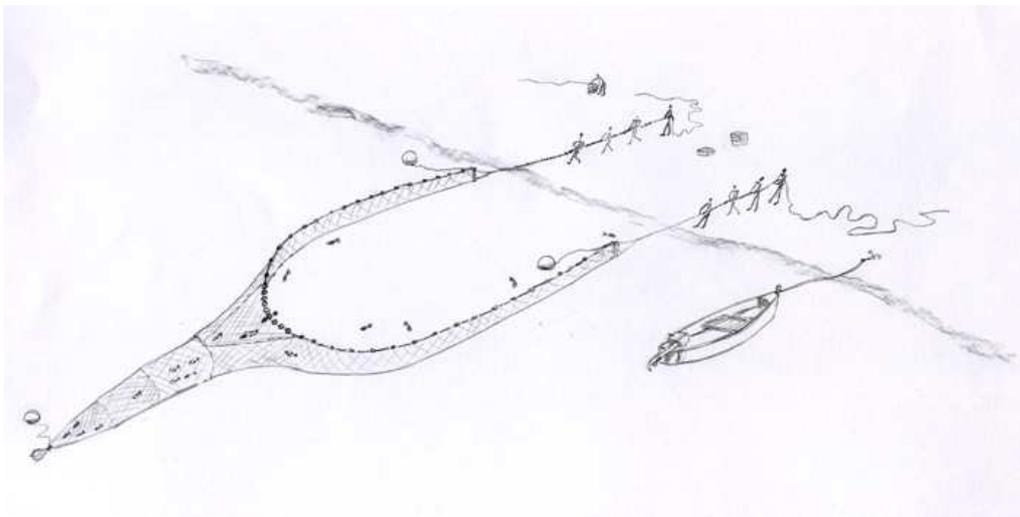
Les deux équipes se mettent à tirer, chacun avec son « **trajel** » (la bricole) s'attache à la corde...



...et va aider à haler doucement le filet.

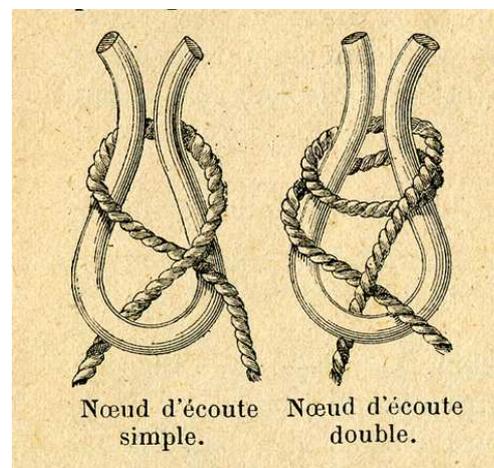
Si celui-ci est tracté trop vite, il va se plier, se resserrer et quitter la proximité du fond : le poisson est alors perdu. Le rythme doit correspondre à au moins 5 minutes pour 100 mètres.

Les pêcheurs disent que c'est le filet qui effraie le poisson en bougeant. Ainsi allant de gauche à droite, le poisson hésite jusqu'au moment où, « sentant » la terre proche, il essaye de repartir vers le large et se trouve piégé dans la poche, d'où l'importance qu'elle se trouve bien au centre à l'approche de la plage. Chaque côté informe l'autre de sa position en criant « **maille** » cela signifie que l'on vient d'arriver à un nœud de jonction entre 2 cordages de cent mètres et permet d'ajuster sa cadence.



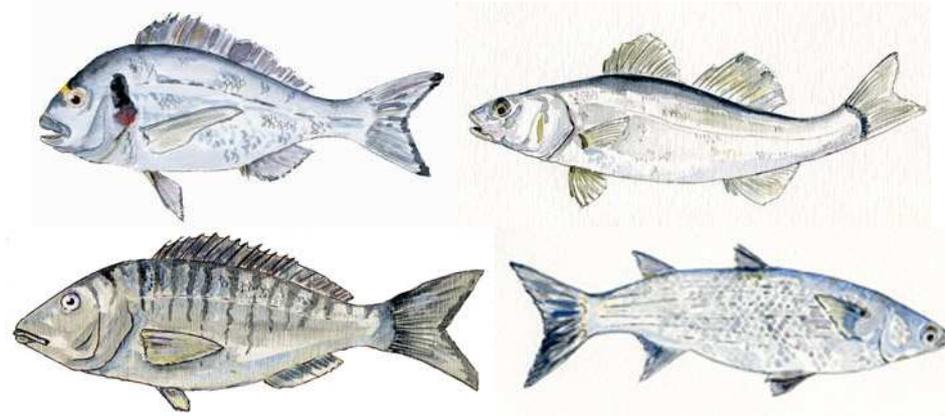
La distance à laquelle le patron décide de caler la caluche est déterminée par le nombre de cordes appelées **mailles** et faisant une longueur de 100 mètres et nouées les unes aux autres.

Nœud de jonction = nœud d'écoute



Enfin arrive le début du filet. Pendant le premier tiers, l'équipage continue à le tracter à l'aide des *trajels* puis, abandonnant cet outil, certains tirent à la main le « côté plombs » et d'autres le « côté flotteurs » tandis qu'une ou deux personnes soient à quatre pattes dans l'eau ou font assoler le plomb avec le pied.

Le patron se tient généralement au centre et surveille la bonne venue de la poche, parfois il patrouille à l'intérieur du demi-cercle décrit par le filet afin d'attraper les poissons ensablés.



En effet si le mullet saute par dessus le filet, le loup, la dorade et le marbré ont la faculté de se mettre de côté, de basculer latéralement, de secouer rapidement leurs ouïes ce qui crée un courant qui retire du sable et leur permet d'y loger leur corps sur lequel ce sable se redépose. Un gros loup provoque en surface des tourbillons et des remous impressionnants.

Pour récupérer ces poissons, qui pour certains auront laissé glisser le filet sur leur flan sans pour autant se sauver immédiatement, deux méthodes sont mises en œuvre : dans peu d'eau il est possible de poser le pied dessus car généralement à la vue il « reste » une tache brillante côté queue ou côté joue qui le dénonce, ensuite à la main il est cueilli. Dans un peu plus d'eau, si vous mettez le pied dessus, au moment où vous vous baissez le principe d'Archimède fait que le pied n'a plus suffisamment de pression et le poisson s'enfuit. Dans ce cas, il faut faire appel à la **foène**.



Certains entourent la zone avec un trémail pour capturer le poisson au moment de son déplacement. Cependant, on peut estimer que seulement la moitié du poisson présent dans la zone est effectivement capturée.

Arrivée poche et tri

Généralement la poche est laissée dans l'eau, 3 ou 4 personnes la tiennent ouverte tandis qu'un des pêcheurs puise avec une cagette, s'effectue alors le tri. Ce qui est commercialisable ou peut faire partie de la portion donnée à l'équipage est mis en caisse, glacé et entreposé à l'ombre sous le « seilou », est rejeté vivant le poisson ni maillé ni écrasé.

Rangement

Afin de ne pas avoir de surprise au moment de la cale suivante le filet doit être correctement replié, il faut vérifier son sens et aussi veiller à ce que la poche soit bien fermée !



Cordages ou mailles

Il existe deux manières de plier les cordages, côté du début de la cale les cordages sont généralement désolidarisés et lovés sur place puis attachés de manière à en faciliter le transport jusqu'à la barque. Du côté où se termine la cale, l'embarcation ancrée à proximité des tireurs permet souvent d'y « embasser » ranger les cordes au fur et à mesure que la traine est ramenée à terre, dans ce cas elles sont simplement jetées dans un savant désordre qui évitera l'emmêlement lors de la manœuvre rapide du retour de la barque à terre une fois la fin de la caluche mise à l'eau.

Filet

Lors de la traction les deux bras de la traine sont entassés près du col de plage, la poche se trouvant au centre. Afin de retrouver le début du filet il est nécessaire de replier à terre et à partir de la poche un des bras, ensuite on procèdera à la remise à bord de l'engin en veillant à faire passer le filet dans l'eau pour le débarrasser du sable (sec au moment de la pose vitesse et vent attention les yeux)



*Remise à bord du filet
dans la barque*

Lieux

Certaines zones sont plus recherchées ; les embouchures des graus ou des ports sont réputées ou encore certains trous qui peuvent se trouver fort proche du bord à environ 200 mètres

La première barque qui arrive et s'ancre à un endroit, se réserve l'acte de pêche sur cette zone « *il pourra faire bol* » les seconds arrivés devront donc travailler à environ 600 mètres de là

Il est fréquent que pour s'octroyer un endroit la barque soit montée sur la plage. Actuellement la majorité des patrons font trois coups de filet dans la matinée d'une durée d'environ 1h30 pour chacun. En commençant au lever du jour ils finissent vers 11h moment où arrivent les surveillants de plages, ils exploitent ainsi la bande des 300 mètres quand le poisson est proche du bord et en dehors des temps de baignades

Des pêcheurs talentueux arrivent aussi à passer juste entre les bouées de balisages

Lors de la cale qui s'effectue le plus rapidement possible le patron anticipe l'effet du courant qui par NW est généralement de « pounent » du sud vers le nord

Certaines municipalités réservent des espaces non surveillés spécialement pour l'exercice de la senne.

Incidents

Les croches ne sont pas rares, chaque hiver, chaque inondation apportent son lot d'obstacles qui peuvent être plus ou moins dangereux et plus ou moins ensablé en fonction de la houle et des courants. Il est ramassé toutes sortes d'objets dont les plus incongrus, appareil auditif, fauteuils d'avion, frigos, pneus...

Lorsque la tension de la corde augmente, qu'une résistance se manifeste, une personne habituée peut savoir si l'on est en train de déchirer le filet. En posant la main sur la corde, il est possible de sentir la secousse des mailles en train de se rompre.

Si le lieu est connu pour propre, dégagé de tout écueil, l'hypothèse d'un simple ensablement suffira à faire en sorte de resserrer les deux bras pour débloquer.

En cas de croche importante, il devient impossible de tirer. Le filet se déforme et souvent la ralingue des flotteurs coule. La relève du filet s'impose alors afin de le dégager. Soit à l'aplomb de la barque on peut libérer le filet quelquefois à l'aide d'une gaffe ou alors il est nécessaire de plonger.

La foëne

Les forgerons suivant les désirs des pêcheurs fabriquaient d'innombrables variantes des «fourcat » « fitchoure» chaque forme correspond à un usage.



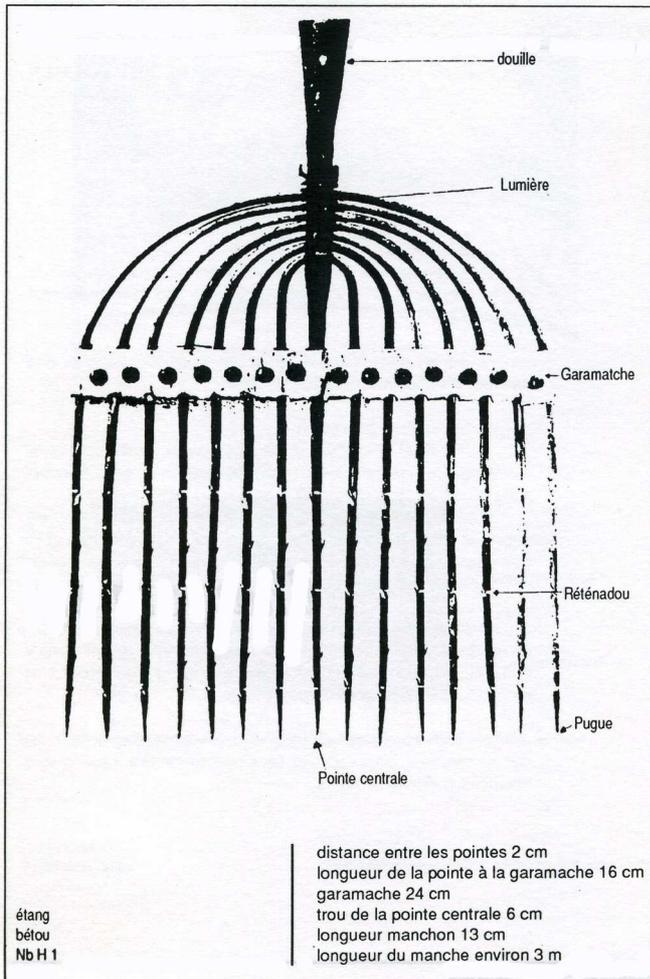
L'abondance des poissons plats, le long de cette est confirmée par l'usage d'une foëne géante aux Cabanes, instrument que l'on retrouve à Valras, ce qui atteste aussi des liens culturels que les cabanaires entretenaient avec cette ville. D'un mètre cinquante à plus avec des pointes de 20 cm et un manche de trois à cinq mètres ils plantaient les turbots à l'aveugle à partir d'une barque, utilisée à pied , on l'appelle le "tchactchac" désignation imitant le bruit de l'instrument pénétrant l'eau.

*Photo prise chez
M. Robert. Vié
aux Cabanes de
Fleury*



A Gruissan cette foëne est remplacée par l'usage du "Fourcat" cette fois à la vue. Choisisant un jour calme sans vent et avec de l'eau transparente le pêcheur se laisse dériver ou use de l'instrument comme d'une perche. il tente de deviner la légère trace des poissons ensablés qu'il va ensuite prestement piquer. Il n'était pas rare que deux pêcheurs associés reviennent après quatre ou cinq heures de pêche avec 80 kg de turbots. L'autre pratique gruisanaise à l'aveugle consiste à marcher en plage et à piquer le fond devant soi, pour être plus efficace certains attachaient des semelles en bois cloutée sous leurs chaussures.

Utilisation à Gruissan



Source :

Mémoire des savoir faire

Des pêcheurs de Gruissan

François Marty

le fourcat

ou foène ou fouène (parfois prononcé fouïne)

Engin millénaire toujours utilisé, il faisait partie de l'équipement de base des anciens pêcheurs avec les batudes et l'épervier.

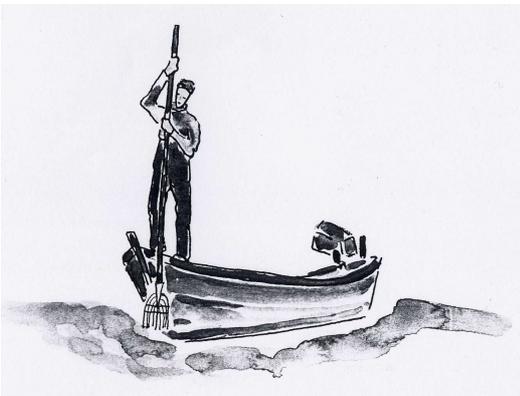
Il en existe trois genres principaux avec d'innombrables variantes :

NB de pointes	espèce ciblée
15	anguilles
13	carosses
9	turbots, carpes et plies

Le fourcat servait à fouiller les berges (voir escarprière p), à harponner un poisson s'immobilisant devant un filet ou essayant de se sauver à l'apparition de la barque. Il sert aussi à récupérer les lousps et lisses qui meurent dans les étangs lors des grands froids.

De novembre à février, les pêcheurs capturent par beau temps les "carosses", qui hivernent enfouis dans la vase. Debout sur l'avant du bétou à la dérive, le pêcheur scrute le fond de l'étang afin d'apercevoir le souffle du poisson ou les deux trous caractéristiques qui le signalent. L'endroit repéré est ensuite fouillé pour harponner la proie.

Les captures, jusqu'à 100 kg par jour en 1989, dépendent évidemment du coup d'oeil du pêcheur.



Utilisation à Bages

En hiver, de bon matin et par beau temps, les pêcheurs de Bages formaient un groupe de 7 à 8 barques qui côte à côte fouillaient le fond jusqu'à troubler l'eau.

Les carpes qui se réfugiaient dans les herbiers pour se protéger du mauvais temps se faisaient harponner au hasard, à l'aveuglette. Les pêcheurs de Sigean et de Peyriac, eux, individuellement, quand l'eau était claire et leur vision suffisante, recherchaient anguilles et carosses hibernants dans la vase. Debout sur l'avant de la barque, à la dérive, ils scrutaient le fond afin d'apercevoir le souffle ou les deux trous caractéristiques qui les dénoncent. Les plies, elles, se devinent au losange de la forme de leur corps.

Note : Les noms attribués aux différentes pièces et reportés sur l'illustration sont ceux employés par les forgerons.

Source :

Mémoire des savoir faire

Des pêcheurs de Bages

François Marty Serge Pajot

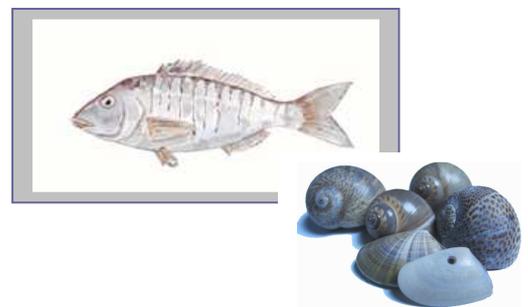


Photo prise au port de l'Ayrolle (Gruissan)

Le tellinier



La telline est appelée tenille dans le Narbonnais. Ce nom est donné par méprise à un mollusque lamelibranche (*Donax trucus*) qui fait partie d'une autre famille celle des donacidae. Ce coquillage vit dans la partie superficielle de l'infralittoral dans les fonds sableux de granulométrie fine. Il possède peu de prédateurs le plus connu étant le marbré aussi appelé tellinier. L'examen stomacal de celui-ci permet souvent d'y retrouver la coquille pulvérisée. Parmi les escargots de mer, se trouvent aussi diverses espèces de natices qui percent la coquille et se nourrissent de l'animal. La telline semble se reproduire d'avril à novembre quand elle atteint une taille supérieure à 1 cm.



*Les trois prédateurs de la telline :
l'homme, le marbré et les natices*

Jusque dans les années soixante-dix, la telline ne faisait l'objet que d'une pêche saisonnière de juin à septembre, les professionnels devant se mettre à l'eau en short ou parfois en slip. Ils ne pêchaient que sur commande ou pour agrémenter leurs étals, le froid les limitant à environ une heure. Le pantalon botte permit une extension considérable du temps d'exploitation, particulièrement en saison hivernale. Dernièrement s'est imposée la combinaison de plongées et les contraintes d'arrêt ne sont donc plus que les périodes d'interdiction de récolte (un repos biologique du 1^{er} octobre à fin novembre) et les conditions climatiques

c'est-à-dire les jours de forte houle et quand souffle le marin. À ces épisodes s'ajoutent parfois des fermetures administratives, en effet, l'activité de filtration rend la telline sensible à la qualité des eaux. Elle est avec la moule un très bon indicateur du niveau de pollution. Sa commercialisation et donc sa pêche dépendent de la qualité sanitaire du milieu. C'est principalement la prolifération d'une micro algue diarrhéique, le dinophysis qui est responsable de ces évènements.



Photo de l'ensemble de l'engin

Détail de l'accroche et du réglage des chaînes



Le contexte sablonneux du Narbonnais est moyennement propice à ce coquillage, son abondance est très irrégulière. Sa pêche à pied est soumise à des licences qui sont gérées conjointement par les prud'homies, le comité local et les affaires maritimes. Les quantités récoltées sont déclarées une fois par an, mais il est probable qu'elles seront d'ici peu mensuelles. Les exploitants qui peuvent indifféremment être inscrits à l'ENIM ou à la MSA depuis 2001 doivent remplir des bons de transport et font l'objet de fréquents contrôles. La taille commerciale est de 2,5cm. L'ouverture de l'engin de pêche ne doit pas excéder un mètre et le maillage du filet être inférieur à 20mm.

Enfilant, « au chaud » à la maison, leur combinaison d'une épaisseur de 5mm l'été et d'au moins 7 mm l'hiver, ils rejoignent la zone d'extraction en barque ou en voiture en empruntant les chemins de plages. Les voitures avec le sel et le sable s'oxydent rapidement, assez logiquement les pêcheurs n'achètent que de

vielles guimbardes qui proviennent de l'intérieur des terres et qui seront sacrifiées au métier. Beaucoup préfèrent la barque car ils bénéficient de l'essence détaxée et ont moins de poids à transporter, surtout sur une moindre distance.

La pêche se pratique à pied et à l'aide d'une drague, le pêcheur recule en poussant avec les pieds. Ce sont les cuisses qui fournissent le principal de l'effort. Les bras participent en faisant de petits mouvements d'aller et venue qui enfouissent la lame et la font avancer en fouillant le sable. Le tellinier est relié au pêcheur par des chaînes attachées à une ceinture, actuellement celle-ci est remplacée par un baudrier de planche à voile. Derrière la lame, un grillage filtre le sable, conservant les coquillages et les impuretés (petits poissons plats, vives, crevettes grises, autres coquillages, coquilles vides, crabes, plastiques, etc). l'ensemble se regroupe dans la poche de 3 à 4 mètres. Celle-ci est vidée par le cul dans le filet de la bouée environ toutes les heures, c'est à cet instant que le pêcheur estime sa pêche et prend des décisions.



Le tamisage avec une caisse ajourée a lieu généralement sur la plage ce qui permet de relâcher les coquillages sous taille dans leur milieu d'origine.

Quand le temps ne le permet pas le tri s'effectue dans la baraque.

Les tellines peuvent être retrempées ou conservées 48 heures au réfrigérateur, serrées dans un sac en filet. C'est un coquillage extrêmement fragile.

La zone littorale de pêche est considérée par l'administration en zone B, ce qui implique que le pêcheur ou le mareyeur doit faire séjourner le coquillage dans un établissement d'épuration.

Les meilleurs mois de production semblent être de janvier à juin et la moyenne annuelle est de 6 kg par heure, n'oublions pas qu'un rendement de 8 à 10 kg, courant ailleurs comme en Camargue, est rare dans cette région. Certains avouent une production de seulement 2 kg heure en particulier au mois d'août.

La telline est dite « barailante » quand elle monte en surface et « plantée » quand elle est inaccessible, trop profonde pour être attrapée. Les Pêcheurs reconnaissent que les choix stratégiques sont difficiles à expliquer. La météo est leur principal paramètre décisionnel ainsi que la présence d'un stock exploitable constitué de coquillages de bonne taille.

Si le rendement leur semble insuffisant, ils peuvent changer rapidement de lieu et quand le courant leur déplaît se rendre à l'abri des jetées. Ils ont tous constaté que la telline n'apprécie pas l'eau douce donc ils évitent les graus et les embouchures. Les pêcheurs exploitent surtout les « teisses » des sortes de dunes sous-marines qu'ils repèrent à la couleur de l'eau.



Contrairement à d'autres endroits, les échasses ne sont pas interdites, ce qui permet l'exploitation d'un stock de géniteurs jusqu'ici sauvegardé. La principale raison avancée pour justifier leur utilisation est le fait que les tellines se retirent au large l'été. Les pêcheurs accusent les produits de protection solaire de les faire fuir, mais il est plus probable qu'elles sont sensibles à l'élévation de la température. Lorsqu'ils travaillent avec des échasses et même parfois avec des tubas donc la tête sous l'eau, ils préfèrent s'associer à plusieurs pour pouvoir s'entraider en cas d'accident. Les telliniers craignent particulièrement les collisions avec les planches à voile et les kite surf.

Ce métier exige une solide constitution et de grandes capacités physiques. Il est de fait l'affaire des jeunes qui peuvent fournir de gros efforts et qui souvent ne disposent pas de la possibilité d'investir dans d'autres techniques.

Ces pêcheurs –ramasseurs qui travaillent la telline par vent de Nord-Ouest se consacrent à la collecte à pied ou en plongée des palourdes dans les étangs lorsque les vents d'Est et Sud-Est soufflent.

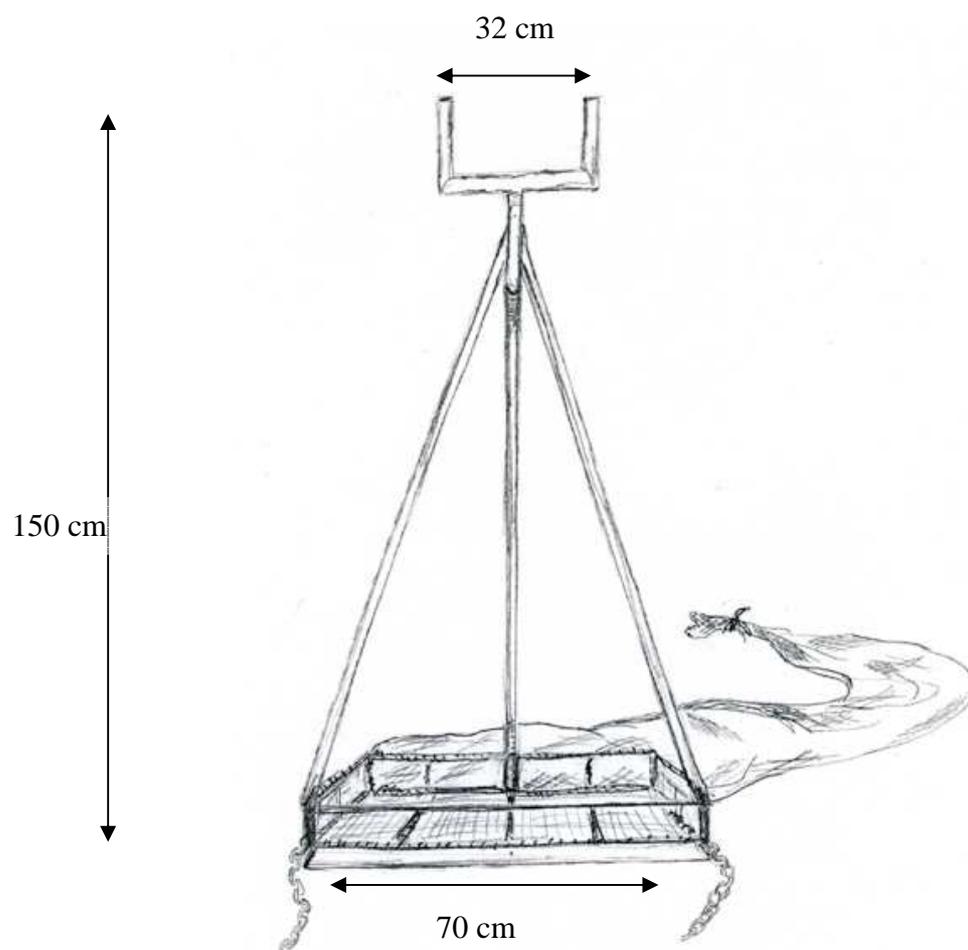


Echasses
Hauteur 42 cm
Longueur support botte 33cm.

Raquette
Longueur totale 50 cm
Grande largeur 25cm



Coffre d'une voiture de tellinier ou « tellinaire »



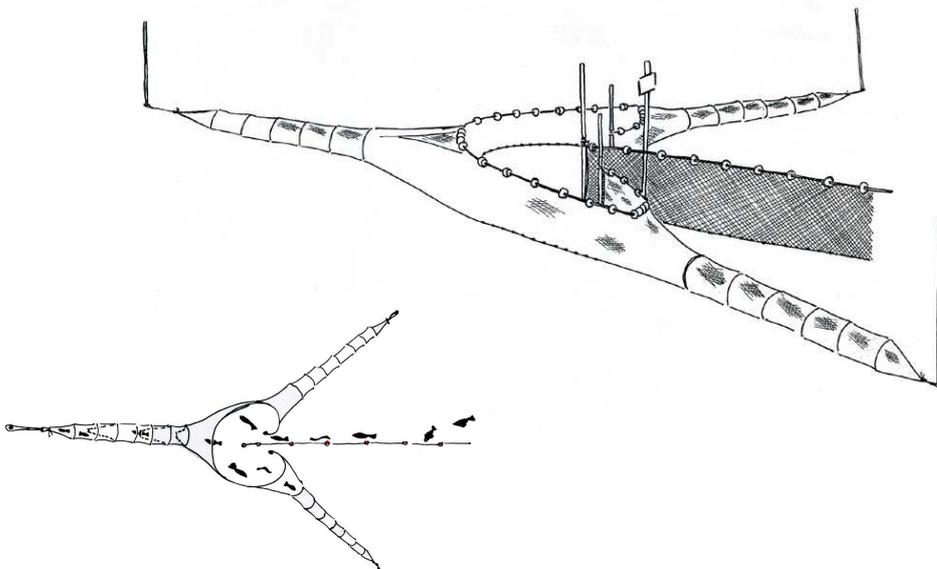
*Largeur de la lame 4cm
Ø des tubes 2,5cm
Profondeur du tamis 74cm
Hauteur du tamis 15cm
Ø Tubes du tamis 1 cm
Grille 1cm /1cm*

Le trabaque (notes)

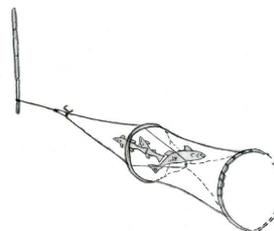
Le nom bordigue apparaît en France au XIII^{ème} siècle ; il vient du nom de l'archevêque d'Arles «Bourdi Hugo» propriétaire de pêcheries (piscatoriae) de Martigues.

Au bord des étangs, des piquets maintiennent en place, contre vents et courants, des filets fixes appelés «trabaques ou capetchades» fabriqués en nylon, ils sont les formes modernes des bordigues en roseau.

Son principe de fonctionnement fait appel aux mouvements naturels du poisson, qui va buter sur un filet faisant office de muraille, peu à peu, il sera canalisé vers la chicane d'un autre filet en forme de triangle dont chaque extrémité est constitué de nasses cylindriques relevables (verveux) qui conserveront les poissons vivants .



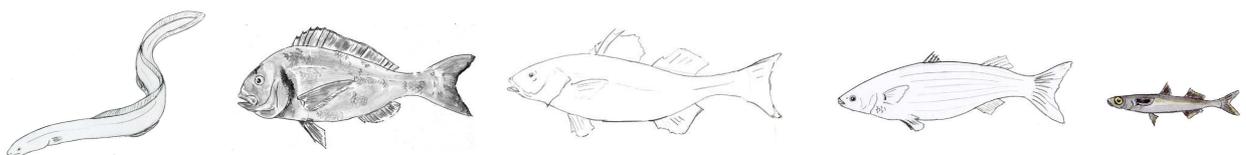
*Des cloisons en entonnoir
tentent d'empêcher tout retour*



Le travail consiste en la collecte journalière des prises par relèvement des nasses et au nettoyage des algues et branchages qui pourraient faire obstacle à la circulation.



Principales captures: anguilles, daurades, bars, muges, athérines.



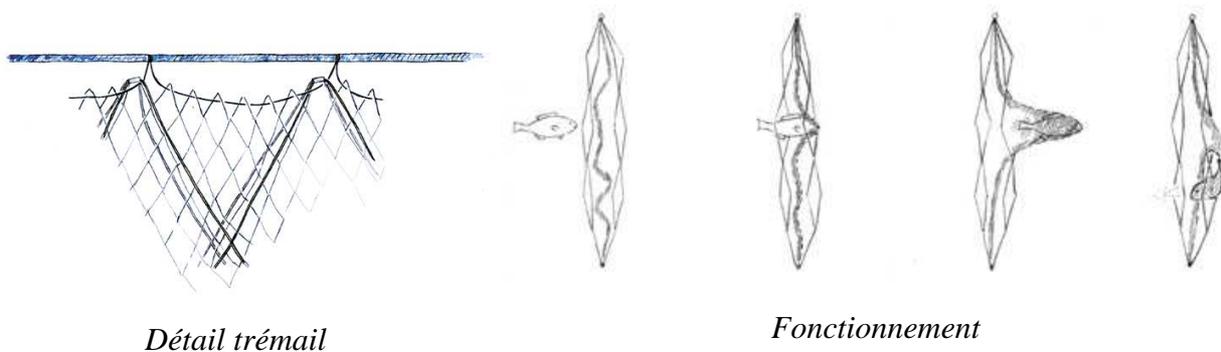
Le séchage au soleil permet d'enlever le dépôt vaseux.



Les filets maillants (notes)



Posés sur le fond de quelques heures à plusieurs jours, ils emmêlent et pochent les poissons. Un tour de main et une connaissance de la morphologie de chaque espèce permet aux pêcheurs de «déféler» rapidement, c'est à dire de démailler, d'extraire les captures du filet.



En mer, les unités modernes bénéficient de prises de force hydraulique qui par frottement aident à la remise à bord des filets.



Une roue hydraulique placée à l'avant du bateau permet de remonter les filets à bord

Pliage et nettoyage des filets à quai



« Espepisser » le filet: se débarrasser des algues dans les mailles

Montage des filets maillants

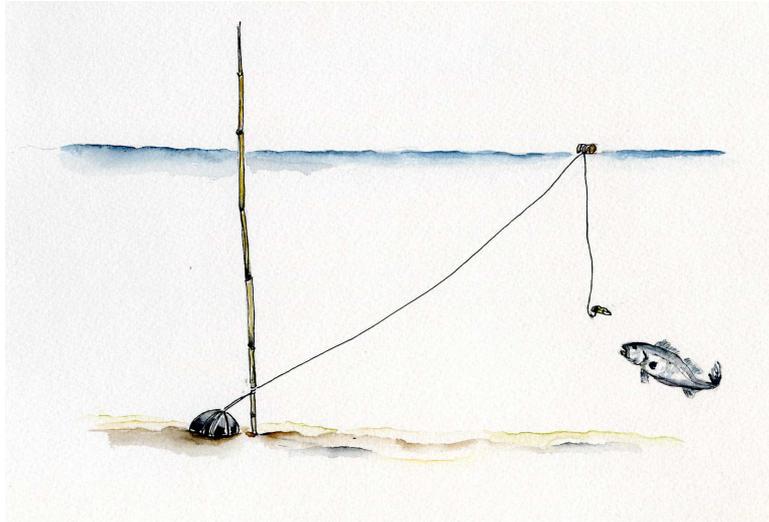
A l'aiguille



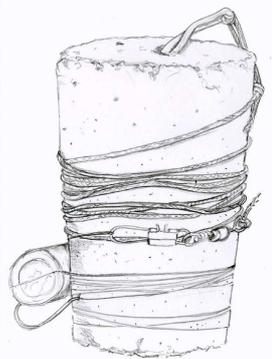
Kit et système de tubes



Le croc ou la pêche au caillou (notes)



Un caillou, un fil, un roseau, un bouchon de liège, un hameçon , posé le soir avec un appât vivant, un anguillon dont on coupe la queue ou un petit mulot cet engin rudimentaire permet la capture de grosses anguilles ou de gros loups. Dans les étangs de la région, une centaine de pêcheurs s'adonnent l'été à cette pêche à la ligne passive.



*Caillou remplacé
par moulage en
ciment*

Le globe (notes)

Petit historique

Aux Cabanes de Fleury, on a compté jusqu'à 17 patrons possesseurs de globe (dans les années 1920). Ceux-ci étaient regroupés en « Société des barres fixes et souffertes » qui remplissait plusieurs fonctions. La principale était d'organiser des tours de rôle et les périodes de pêche durant lesquelles chacun pouvait utiliser les installations (pieux d'encrage, poteaux, câbles). Cette organisation indépendante et décentralisée permettait d'atténuer les rivalités, tout en ne privatisant pas la rivière au profit de quelques uns.

Le premier règlement qui se trouve dans les archives de la Prud'homie de Gruissan datait de 1902 est complexe et contient une quinzaine d'articles. Il prévoit des amendes si le pêcheur ne s'y plie pas et même en quelque sorte une interdiction de travailler : « il ne pourra s'amarrer sur les barres fixes dépendant de la Société qu'après s'être acquitté de l'amende qui lui aura été infligée par le président ». En bas du document timbré et consigné par l'adjoint au maire, on trouve quantité de signatures de pêcheurs qui n'étaient pas encore nés à cette date, ce qui fait penser que la Société a fait prendre connaissance aux nouveaux venus de l'existence de ce règlement et les a obligé à le signer.

Cette société tenait un cahier où sont mentionnées les cotisations et les amendes infligées à ses membres, ainsi que les dépenses. Des documents nous apprennent qu'elle négociait fort loin sur la Loire l'achat de ses câbles et qu'elle en prenait livraison en gare de Narbonne ou de Béziers.

Durant la guerre de 14-18, le cahier a été très mal tenu, probablement parce que les hommes étaient au front ou dans la marine, et on y remarque le nombre élevé d'achat de couronnes mortuaires.

En ce temps-là, les tourets étaient en bois et manuels. Il était fréquent que sous la tension les cliquets dérapent et le malheureux manœuvrier, entraîné par le retour de manivelle, était projeté par-dessus celui-ci, parfois même jusque dans l'eau. La manœuvre nécessitait au moins trois hommes, dont un seulement recueillait le poisson.



Les barres fixes sont les poteaux, les souffertes sont les cordes de tension latérale amarrées sur des pieux en fer ou en bois, fichées de travers dans la rivière.

Actuellement, il ne reste qu'un pêcheur à la retraite utilisant le globe aux Cabanes de Fleury.

Le fonctionnement du globe

Le globe est de fait un gigantesque carrelet, installé entre les deux rives de la rivière, il repose sur le fond de celle-ci. Dès qu'il commence à être remonté, le poisson est inquiet et effrayé car il est conscient que la surface de l'eau est une frontière à ne pas passer. Il va donc chercher, en sondant vers plus de profondeur, un trou ou un endroit par lequel il pourrait s'échapper. Quand l'eau est claire, et s'il on est en hauteur (sur le toit des maisons), on peut voir les poissons se livrer à ce manège et tourner frénétiquement en rond.

L'espèce la plus pêchée est le mulot, dont les femelles pleines d'œufs permettent de concocter, avec du sel et l'air sec de la tramontane, la poutargue, ce caviar de la Méditerranée. Des espèces marines remontent aussi : le loup, ailleurs appelé bar. Il est fréquent au printemps de pêcher des maquereaux et de la mélette (petite sardine). Il se dit, car il y avait aussi des globes sur l'Orb, qu'il se serait pêché des thons sous le pont de Sérignan : mais c'était certainement dans une rivière dont la qualité de l'eau était irréprochable...

Maquettes réalisées par Robert VIE, pêcheur aux Cabanes de Fleury. Le globe est au centre de la photo.

